

Rapport national Ramsar à la COP13

Rapport national pour la COP13

Introduction et généralités

1. Le Comité permanent, à sa 52e réunion, a approuvé le présent modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13 qui devra être rempli par les Parties contractantes à la Convention de Ramsar, dans le cadre de leur obligation de faire rapport à la 13e Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention (Émirats arabes unis, 2018).

2. Le Comité a également approuvé, par sa Décision SC52-07, la mise à disposition des Parties d'un système en ligne de transmission des Rapports nationaux en maintenant l'option de modèle « hors ligne », et a demandé au Secrétariat de soumettre à la prochaine Conférence des Parties une évaluation de l'utilisation du système en ligne.

3. Le Secrétariat a décidé de publier le modèle de Rapport national en 2016 pour faciliter la planification et les préparatifs des Parties contractantes en vue de remplir le rapport. Les objectifs nationaux devront être soumis le 30 novembre 2016 et les Rapports nationaux le 21 janvier 2018 au plus tard.

4. Conformément aux débats du Comité permanent, le MRN pour la COP13 suit de près le modèle utilisé pour la COP12 pour maintenir la continuité dans les rapports et permettre l'analyse des progrès d'application en veillant à ce que les indicateurs (sous forme de questions) soient aussi compatibles que possible avec ceux des MRN précédents (et en particulier, celui de la COP12). Il est, en outre, structuré selon les buts et stratégies du Plan stratégique Ramsar 2016-2024 adopté à la COP12, dans la Résolution XII.2.

5. Le MRN pour la COP13 compte 92 indicateurs (questions). La Section 4, fournie en tant qu'annexe facultative, vise en outre à faciliter la tâche de préparation des objectifs nationaux et actions de chaque Partie contractante, en vue de l'application de chaque objectif du Plan stratégique 2016-2024, selon la Résolution XII.2.

6. Comme les MRN précédents, le MRN pour la COP13 comporte une section facultative (Section 5) qui permet aux Parties contractantes de fournir des informations supplémentaires sur les indicateurs relatifs à chaque zone humide d'importance internationale (Site Ramsar) se trouvant sur leur territoire.

7. À noter que pour les besoins de ce Rapport national à la Convention de Ramsar, le terme « zone humide » recouvre la définition donnée dans le texte de la Convention, à savoir toutes les zones humides continentales (y compris les lacs et les rivières), toutes les zones humides côtières proches de rivages (y compris les marais sous influence de la marée, les mangroves et les récifs coralliens) et les zones humides artificielles (p. ex., les rizières et les retenues), même si la définition nationale de « zone humide » diffère de celle que les Parties contractantes à la Convention ont adoptée.

Les Rapports nationaux à la Conférence des Parties contractantes : but et utilité

8. Les Rapports nationaux rédigés par les Parties contractantes sont des documents officiels de la Convention et sont mis à la disposition du public sur le site web de la Convention.

9. Les Rapports nationaux ont sept buts principaux :

- i) fournir des données et des informations décrivant comment et dans quelle mesure la Convention est appliquée ;
- ii) fournir des outils aux pays pour leur planification nationale ;
- iii) acquérir de l'expérience/tirer des leçons pour aider les Parties à préparer leur action future ;
- iv) déterminer les questions émergentes et les difficultés d'application rencontrées par les Parties, qui pourraient nécessiter une plus grande attention de la Conférence des Parties ;

- v) donner aux Parties le moyen de rendre compte de leurs obligations au titre de la Convention ;
- vi) donner à chaque Partie un outil lui permettant d'évaluer et de surveiller ses progrès dans l'application de la Convention, ainsi que de préparer ses priorités futures ;
- vii) donner l'occasion aux Parties de faire connaître leurs réalisations durant la période triennale.

10. Les données et l'information fournies par les Parties dans leurs Rapports nationaux ont un autre but important : plusieurs des indicateurs d'application, contenus dans les rapports nationaux, sont des sources d'information essentielles pour l'analyse et l'évaluation des « indicateurs écologiques d'efficacité dans l'application de la Convention, axés sur les résultats ».

11. Pour faciliter l'analyse et l'utilisation ultérieure des données et de l'information fournies par les Parties contractantes dans leurs Rapports nationaux, le Secrétariat Ramsar conserve dans une base de données toute l'information qu'il a reçue et vérifiée. Les rapports à la COP13 seront intégrés dans un système de Rapports nationaux en ligne.

12. Les Rapports nationaux de la Convention sont utiles à plus d'un titre, notamment :

i) ils donnent la possibilité de compiler et d'analyser l'information que les Parties peuvent utiliser à l'appui de leur plans et programmes nationaux

ii) ils servent de base aux rapports que le Secrétariat présente aux Parties, à chaque session de la Conférence des Parties, sur l'application de la Convention aux niveaux mondial, national et régional et sur les progrès d'application de la Convention, sous forme de documents d'information tels que :

- * le Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Convention au niveau mondial ;
- * le Rapport du Secrétaire général, conformément à l'article 8.2 b, c et d concernant la Liste des zones humides d'importance internationale ; et

- * les rapports fournissant une synthèse régionale de l'application de la Convention et de son Plan stratégique dans chaque région Ramsar ;

iii) ils fournissent des informations sur des points d'application spécifiques en appui aux avis et aux décisions des Parties, lors de la COP.

iv) ils sont la source des évaluations temporelles des progrès accomplis concernant des aspects particuliers de l'application de la Convention incluses dans d'autres produits de la Convention. On peut citer, par exemple, le résumé des progrès depuis la COP3 (Regina, 1997) en matière d'élaboration de Politiques nationales pour les zones humides qui figure dans le tableau 1 du Manuel Ramsar 2 pour l'utilisation rationnelle (4e édition, 2010) ;

v) ils sont source d'informations permettant de faire rapport à la Convention sur la diversité biologique (CDB) sur l'application, au niveau national, du Plan de travail conjoint Ramsar/CDB et sur le rôle de chef de file de la Convention de Ramsar en matière d'application de la CDB aux zones humides. En particulier, le Secrétariat Ramsar et le GEST ont largement utilisé les indicateurs du MRN pour la COP10 en 2009 pour préparer des contributions à l'examen approfondi de la mise en œuvre du Programme de travail de la CDB sur la diversité biologique des écosystèmes d'eaux intérieures, qui a été examiné à la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) et à la COP 10 de la CDB en 2010 (voir UNEP/CBD/SBSTTA/14/3). C'est une utilisation semblable des indicateurs du MNR pour la COP12 que l'on prévoit pour le prochain examen approfondi du programme de travail de la CDB.

Structure du modèle de Rapport national pour la COP13

La Section 1 contient l'information institutionnelle sur l'Autorité administrative et les correspondants nationaux pour l'application de la Convention au niveau national.

La Section 2 se présente sous forme de « texte libre » : dans cette section, les Parties peuvent résumer leurs progrès d'application au niveau national et proposer des recommandations pour l'avenir.

La Section 3 propose aussi 88 indicateurs (sous forme de questions), regroupés dans chaque But et Objectif du Plan stratégique 2016-2024 pour l'application de la Convention, avec une section facultative de « texte libre » sous chaque indicateur dans laquelle la Partie contractante peut, si elle le souhaite, ajouter d'autres informations sur l'application de cette activité au plan national.

La Section 4 fournit une annexe facultative qui permet aux Parties contractantes ayant élaboré des objectifs nationaux de fournir des informations sur les objectifs et actions, en vue de l'application de

chacun des Objectifs du Plan stratégique 2016-2024.

Conformément à la Résolution XII.2, qui encourage les Parties contractantes « à établir et soumettre au Secrétariat, d'ici à décembre 2016 ou avant, et en fonction de leurs priorités, capacités et ressources nationales, leurs propres objectifs nationaux et régionaux, quantifiables et assortis de délais précis, en s'inspirant des objectifs établis dans le Plan stratégique », toutes les Parties sont encouragées à envisager d'utiliser cet outil de planification nationale exhaustif dès que possible pour définir les domaines de plus haute priorité et les objectifs et actions pertinents au niveau national pour chacun d'entre eux.

Dans le MRN, la planification des objectifs nationaux propose, pour chacun d'entre eux, la possibilité d'indiquer la priorité nationale pour ce domaine d'activité ainsi que les ressources disponibles, ou qui pourrait être mises à disposition durant la période triennale, pour l'application. En outre, des champs spécifiques sont prévus pour que l'on puisse indiquer les objectifs nationaux applicables d'ici à 2018 et les activités nationales prévues pour atteindre ces objectifs.

Le Plan stratégique Ramsar 2016-2024 met en évidence les synergies entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de la CDB et les Objectifs de Ramsar, de sorte que le MRN donne la possibilité aux Parties contractantes d'indiquer, s'il y a lieu, comment les mesures prises pour appliquer la Convention de Ramsar contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi, conformément au paragraphe 51 de la Résolution XII.3.

La Section 5 est une annexe facultative qui permet aux Parties contractantes qui le souhaitent de fournir des informations supplémentaires pour une ou toutes leurs zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar).

Comment remplir et soumettre le modèle de Rapport national pour la COP13

Toutes les sections du MRN pour la COP13 doivent être remplies dans l'une des langues officielles de la Convention (français, anglais, espagnol).

Le délai de soumission du MRN dûment rempli est fixé au 21 janvier **2018**. Après cette date, il ne sera plus possible d'ajouter des informations contenues dans les Rapports nationaux dans l'analyse et le rapport à la COP13 sur l'application de la Convention.

Le délai de soumission des Objectifs nationaux est fixé au 30 novembre 2016

Pour aider les Parties à se reporter aux données pertinentes qu'elles ont fournies dans leur Rapport national à la COP12, pour chaque indicateur approprié, référence est faite à l'indicateur/aux indicateurs équivalent(s) dans le MRN pour la COP12 ou les MRN précédents, sous la forme suivante : {x.x.x} Pour le suivi et chaque fois que nécessaire, une référence est aussi fournie au domaine de résultat clé pertinent (DRC) pour faire le lien avec l'application du Plan stratégique 2009-2015 par les Parties contractantes.

Seuls les Objectifs du Plan stratégique 2016-2024 que les Parties doivent appliquer sont inclus dans le modèle de Rapport ; les Objectifs du Plan stratégique qui ne s'adressent pas directement aux Parties sont omis (p. ex., Objectifs 6 et 14).

Pour chaque indicateur (question), vous ne pouvez choisir qu'une seule réponse. Si vous souhaitez fournir d'autres informations ou des précisions, faites-le dans les champs placés en dessous de l'indicateur pertinent. Veuillez être aussi bref que possible (maximum 500 mots pour chaque champ de « texte libre »). Pour bien faire, le MRN devrait être rempli par le principal compilateur, en consultation avec ses collègues compétents et d'autres personnes du gouvernement et, au besoin, avec des ONG et autres acteurs qui pourraient avoir des connaissances plus approfondies de certains aspects de l'application globale de la Convention par la Partie en question. Le principal compilateur peut enregistrer le document à n'importe quel moment et y revenir pour poursuivre ou pour modifier les réponses. Les compilateurs devraient se référer au Rapport national soumis à la COP12 pour veiller à la continuité et à la cohérence des informations fournies.

Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis (nationalreports@ramsar.org).

Section 1 : Information institutionnelle

Note importante : Le Secrétariat Ramsar considère que les réponses données ci-dessous constituent la liste définitive de vos correspondants. Ces réponses serviront à mettre à jour les données dont le Secrétariat dispose actuellement sur vos correspondants, à consulter à l'adresse : <http://www.ramsar.org/search-contact>

Nom de la Partie contractante

Le Rapport National rempli **doit être accompagné** d'une lettre au nom du Chef de l'Autorité administrative, confirmant qu'il s'agit de la soumission officielle, par la Partie contractante, de son rapport national à la COP13. Elle peut être téléchargée en utilisant la fonction "Gerer les fichier" de cette question (symbole bleu plus bas)
> BURKINA FASO

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Lettre_rapport_national_COP13.pdf](#) - Lettre de soumission

Autorité administrative Ramsar désignée

Nom de l'Autorité administrative

> SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SP-CNDD)

Chef de l'Autorité administrative - nom et titre

> Justin GOUNGOUNGA, Secrétaire Permanent du CNDD

Adresse postale

> 01BP 6486 Ouagadougou 01

Tél./Télé.

> +226 25374092/ +226 70237570

Courriel

> jgoungounga@yahoo.fr / spconedd@yahoo.fr

Correspondant national désigné pour les affaires de la Convention

Nom et titre

> TIENDREBEOGO Mahamadou Point focal national

Adresse postale

> 03 BP 7021 Ouagadougou 03

Tél./Télé.

> (00226) 71063445

Courriel

> tiendrebeogom@hotmail.com

Correspondant national désigné pour les affaires du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST)

Nom et titre

> Jean Noel PODA, Directeur de Recherche

Nom de l'organisation

> Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST)

Adresse postale

> 03 BP 7047 Ouagadougou 03

Tél./Télé.

> +226 50363215 / 78802345

Courriel

> podajnl@yahoo.fr

Correspondant national gouvernemental désigné concernant le Programme de

communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Nom et titre

› Valentin TIENDEGA, Directeur Général

Nom de l'organisation

› Direction Générale des Forêts et de la Faune

Adresse postale

› 03 BP 7044 Ouagadougou 03

Tél./Télec.

› +226 5036034 /70230740

Courriel

› tvalentinp@yahoo.fr

Correspondant national non gouvernemental désigné concernant le Programme de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Nom et titre

› Patrice T. DA, Chargé de Communication

Nom de l'organisation

› Fondation des Amis de la Nature (NATURAMA)

Adresse postale

› 01 BP 6133 Ouagadougou 01

Tél./Télec.

› +226 50373240/62 / 76241406 Fax. +22650372886

Courriel

› info@naturama.bf / patrice.da@naturama.bf

Section 2 : Résumé général sur les progrès et les difficultés d'application de la Convention

Dans votre pays, au cours de la période triennale écoulée (c.-à-d. depuis le rapport à la COP12)

A. Quels ont été les cinq plus grandes réussites en matière d'application de la Convention ?

- 1)
> Inscription de cinq (5) nouveaux sites Ramsar et actualisation des quinze (15) sites précédemment inscrites. Le Burkina Faso a actuellement 20 sites inscrits sur la Liste des zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar), ayant une superficie totale de 914,536 hectares
- 2)
> La mise en place d'un Certificat Universitaire International « Gouvernance locale des zones humides en Afrique ». Ledit certificat est piloté par les universités Ouaga I Pr Joseph Ki-Zerbo et Senghor d'Alexandrie d'Egypte en partenariat avec le secrétariat de la Convention de Ramsar à Gland en Suisse et l'Institut d'appui au développement (IAD) de Lyon en France. Cette initiative est mise en œuvre à travers le Projet « Consolidation de la gouvernance environnementale locale (COGEL) », outil opérationnel du ministère de l'Environnement, de l'Economie verte et du Changement climatique en la matière. La deuxième promotion du Certificat universitaire en gouvernance locale des zones humides en Afrique a effectué sa sortie officielle, le lundi 1er février 2016
- 3)
> L'élaboration d'un guide d'aménagement simplifié des zones humides : Le Guide répond au besoin de doter les acteurs d'outils pratiques pour la gestion durable de ces écosystèmes dont ils perçoivent de plus en plus l'importance pour leur développement individuel et collectif. De façon spécifique, le guide vise entre autres à : (i) sensibiliser et informer les acteurs sur l'importance et la valeur des zones humides et, (ii) renforcer les capacités des acteurs locaux pour la valorisation des biens et services écosystémiques des zones humides.
- 4)
> Mise en œuvre d'un programme d'éducation environnementale, de communication, de sensibilisation et d'information sur les zones humides et les écosystèmes. Ce programme a été élaboré conjointement par la Fondation NATURAMA, le ministère en charge de l'Education et celui de l'Environnement
- 5)
> Renforcement de la promotion de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) par la création des Agences de l'Eau, des Comités Locaux de l'Eau. Cela permet une gestion intégrée des ressources en eau pour assurer une bonne qualité, un meilleur accès et une meilleure gouvernance pour le bien-être des hommes et de la biodiversité.

B. Quelles ont été les cinq plus grandes difficultés d'application de la Convention ?

- 1)
> L'insuffisance dans l'application des textes réglementaires. Bien que les sites Ramsar aient été désignés, le respect des textes réglementaires reste toujours un handicap pour les gestionnaires. Les pressions des riverains sur les zones humides demeurent considérables. D'où la nécessité de promouvoir des actions de lutte contre la pauvreté pour que ces derniers ne perçoivent pas la protection des sites comme une expropriation
- 2)
> Le manque de ressources pour soutenir les plans de gestion et d'aménagement des zones humides. Des plans ont été élaborés pour soutenir la gestion des sites mais la faible mobilisation des ressources n'a pas permis leur mise en œuvre
- 3)
> La faible connaissance du concept, du rôle et des fonctions des zones humides par les acteurs, surtout de la valeur économique de la biodiversité et des services écosystémiques des zones humides
- 4)
> Le non fonctionnement du Comité national Ramsar.
- 5)
> La recrudescence des facteurs exogènes négatifs tels que les changements climatiques (assèchement précoce des plans d'eau...), la prolifération des espèces envahissantes, l'utilisation de produits chimiques toxiques du fait de l'orpaillage, les mauvaises pratiques culturelles etc.

C. Quelles sont les cinq priorités futures pour l'application de la Convention ?

- 1)
> Réalisation d'un inventaire national des zones humides
- 2)
> Elaboration d'une stratégie nationale de lutte contre les espèces envahissantes
- 3)
> Mobilisation de ressources pour soutenir la mise en œuvre des plans de gestion
- 4)
> Répertoire l'ensemble des services écosystémiques rendu par les zones humides par la réalisation d'études socioéconomiques sur la contribution des zones humides à l'économie nationale et à la promotion de l'économie verte.
- 5)
> L'alignement du Plan d'action pour la gestion durable des zones humides du Burkina Faso (PAZH) au Plan stratégique Ramsar, aux Objectifs de Développement Durable (ODD), aux objectifs d'Aïchi, au processus de Neutralité de la dégradation des terres et au Plan National de Développement Économique et Social (PNDES).

D. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apporte le Secrétariat Ramsar en matière d'application ?

- > - Appui financier et technique pour l'élaboration et/ou la mise en œuvre des plans de gestion des zones humides.
- Le Secrétariat Ramsar pourrait davantage mettre à la disposition des Etats des outils adaptés pour la sensibilisation et la communication et fournir un appui en matière de communication et d'utilisation des outils de communication de proximité.
- Le renforcement des capacités des points focaux nationaux et des gestionnaires des sites Ramsar.

E. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apportent les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention en matière d'application ? (y compris les partenariats en cours et à développer)

- > Nous recommandons aux OIP :
 - d'appuyer les Parties contractantes en matière d'application de la convention au niveau national particulièrement en ce qui concerne la formulation et le financement des projets relatifs aux sites Ramsar;
 - d'appuyer les initiatives de protection des zones humides;
 - d'accompagner l'élaboration d'outils pratiques pour l'intégration des zones humides dans les priorités du développement local et pour l'aménagement et la gestion durable des zones humides par les populations locales; etc.

F. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar au niveau national à celle d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME), en particulier ceux du « groupe de la biodiversité » [Convention sur la diversité biologique (CDB), Convention sur les espèces migratrices (CMS), Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Convention du patrimoine mondial, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)] ?

- > Créer un cadre de concertation unique des AME.
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mise en œuvre concertée des AME
- Mettre en place un système de rapportage commun

G. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar à celle des politiques/stratégies relatives à l'eau et autres stratégies dans le pays (p.ex., développement durable, énergie, industries extractives, réduction de la pauvreté, assainissement, sécurité alimentaire, biodiversité) ?

- > L'élaboration d'un guide spécifique de prise en compte des zones humides dans les Politiques sectorielles et les plans locaux de développement devrait permettre de mieux lier l'application de la Convention de Ramsar à celle des politiques et autres stratégies au niveau national.

H. Avez-vous (AA) d'autres commentaires généraux à faire sur l'application de la Convention ?

- > Améliorer l'échange d'information au niveau sous régional par le biais des Initiatives sous régionales mise en place ou d'autres canaux existants en vue d'améliorer les connaissances et l'expérience des uns et des autres dans la gestion des zones humides et des sites Ramsar en particulier ;
- Soutenir le certificat sur la gouvernance locale des zones humides africaines et créer des cours de niveau supérieur sur les zones humides.

I. Veuillez faire la liste des organisations consultées ou ayant contribué aux informations fournies dans ce rapport

- > Ministère de l'Environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC)
 - Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP-CNDD)
 - Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS)
 - Direction Régionale de l'Environnement l'Economie Verte et du Changement Climatique (DREEVCC-C)
- Ministère de l'eau et de l'assainissement (MEA)
 - Office Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
- Ministère de l'Environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC)
 - Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP-CNDD)
 - Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS)
 - Direction Régionale de l'Environnement l'Economie Verte et du Changement Climatique (DREEVCC-C)
- Ministère de l'eau et de l'assainissement (MEA)
 - Office Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
 - Direction Générale des Eaux Usées et Excrétas (DGEUE)
 - Agence de l'Eau du Nakanbé
 - Agence de l'Eau du Mouhoun
- Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MRAH)
 - Direction Générale des Ressources Halieutiques (DGRH)
- Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques (MAAH)
 - Direction Générale des Aménagements Agricoles et du Développement de l'Irrigation (DGADI)
 - Direction Générales des Études et des Statistiques Sectorielles
- Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MRSI)
 - Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST)
- Organisations de la société civile (OSC)
 - Fondation des amis de la nature (NATURAMA)
 - Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)
- Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MRAH)
 - Direction Générale des Ressources Halieutiques (DGRH)
- Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques (MAAH)
 - Direction Générale des Aménagements Agricoles et du Développement de l'Irrigation (DGADI)
 - Direction Générales des Études et des Statistiques Sectorielles
- Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MRSI)
 - Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST)
- Organisations de la société civile (OSC)
 - Fondation des amis de la nature (NATURAMA)
 - Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)

Section 3 : Indicateurs (questions) et autre information sur l'application

But 1 : S'attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides

Objectif 1

Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local.

1.1 Les problèmes/avantages des zones humides ont-ils été incorporés dans d'autres stratégies et processus de planification nationaux, y compris : {1.3.2} {1.3.3} DRC 1.3.i

Please select only one per square.

a) Politique ou stratégie nationale de gestion des zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
b) Stratégies d'élimination de la pauvreté	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
c) Plans de gestion des ressources en eau et d'économie d'eau	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
d) Plans de gestion des ressources côtières et marines	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input checked="" type="checkbox"/> Y=Non pertinent
e) Plan de gestion intégrée de la zone côtière	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input checked="" type="checkbox"/> Y=Non pertinent
f) Programmes nationaux pour les forêts	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
g) Politiques ou mesures nationales pour l'agriculture	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
h) Stratégie et Plans d'action nationaux pour la biodiversité rédigés dans le cadre de la CDB	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
i) Politiques nationales pour l'énergie et l'exploitation minière	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent

j) Politiques nationales pour le tourisme	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
k) Politiques nationales pour le développement urbain	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
l) Politiques nationales pour les infrastructures	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
m) Politiques nationales pour l'industrie	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
n) Politiques nationales pour l'aquaculture et les pêches {1.3.3} DRC 1.3.i	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
o) Plans d'action nationaux (PAN) pour la gestion et la lutte contre la pollution	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
p) Politiques nationales pour la gestion des eaux usées et la qualité de l'eau	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent

1.1 Information supplémentaire

> Les zones humides sont prises en compte dans le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES), référentiel du pays en matière de développement. Son élaboration et sa mise en œuvre s'appuient sur les politiques sectorielles (eau, environnement, infrastructure, industrie etc...)

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Plan_National_de_Développement_économique_et_Social.pdf](#) - Plan national de développement économique et social

Objectif 2

L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière

2.1 La quantité et la qualité de l'eau disponible pour, et requise par, les zones humides ont-elles été évaluées pour soutenir l'application des Lignes directrices pour l'attribution et la gestion de l'eau en vue du maintien des fonctions écologiques des zones humides (Résolution VIII.1, VIII.2) ? 1.24.

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

2.1 Information supplémentaire

> Information supplémentaire : il existe des stations de suivi de la qualité de l'eau au niveau des bassins hydrologiques du pays avec des paramètres bien définis. Cependant, la quantité de l'eau requise pour les zones humides n'a pas été évaluée.

2.2 Des évaluations des flux environnementaux ont-elles été réalisées du point de vue de l'atténuation des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? (Action r3.4.iv)

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

2.2 Information supplémentaire

> Des évaluations environnementales et sociales sont menées avant les interventions sur les zones humides. Cependant, ces évaluations ne permettent pas d'atténuer toujours les impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides. Par exemple les barrages ne disposent pas de passe à poissons et le débit écologique minimal maintenu n'arrive pas à protéger les écosystèmes en aval.

2.3 Les Sites Ramsar ont-ils amélioré l'utilisation durable de l'eau dans le contexte des besoins des écosystèmes ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- O=Inchangé
- X=Inconnu

2.3 Information supplémentaire

> Les sites Ramsar tels que la mare d'Oursi (n°490), le lac Higa (n°1883) et la vallée du Sourou (n°1885) disposent de Groupe de Soutien au Site (Site Support Group). Ces groupes sont formés par les communautés elles-mêmes et constitués des différentes sensibilités des localités (femmes, jeunes, éleveurs, agriculteurs, maraîchers, etc.). Ils décident de comment protéger le site Ramsar et travaillent à assurer l'utilisation durable de l'eau dans le contexte des besoins des écosystèmes. Ils veillent à la police du site et à une meilleure gouvernance de la ressource.

2.4 Les Lignes directrices sur l'attribution et la gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides (Résolutions VIII.1 et XII.12) ont-elles été utilisées/appliquées dans le processus décisionnel ? (Action 3.4.6.)

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

2.4 Information supplémentaire

> Le processus décisionnel sur l'attribution de l'eau est équitable et consensuel au niveau des entités de gestion. Cependant, il ne s'appuie pas sur des méthodes scientifiques crédibles. C'est plutôt un compromis entre les besoins des différents utilisateurs sans pour autant tenir compte de la diversité biologique faute d'évaluation crédibles des besoins environnementaux.

2.5 Des projets qui encouragent et démontrent les bonnes pratiques en matière d'attribution et de gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides ont-ils été élaborés ? (Action r3.4.ix.)

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

2.5 Information supplémentaire

> Plusieurs projets mis en œuvre par l'ONG NATURAMA sur les sites Ramsar tels que la mare d'Oursi (n°490), le lac Higa (n°1883) et la vallée du Sourou (n°1885) encouragent et démontrent les bonnes pratiques en matière d'attribution et de gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides. Parmi ces projets, nous pouvons citer le projet Living On the Edge (LOTE), le projet Turing (grande muraille verte), le projet Ecosystems Adaptation Based (EBA) .

2.6 Combien de ménages/municipalités sont raccordés au réseau d'égouts ? ODD 6.3.1

Please select only one option

- E=Nombre exact (ménages/municipalités)

> 2

F=Inférieur à (ménages/municipalités)

>

G=Supérieur à (ménages/municipalités)

>

X=Inconnu

Y=Non Pertinent

2.6 Information supplémentaire

> Seules les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso disposent d'un réseau d'égout. Le raccordement pour le moment concerne les unités industrielles et non les ménages

2.7 Quel est le taux de couverture des réseaux d'eaux usées dans le pays ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

E=Nombre exact (pour cent)

>

F=Inférieur à (pour cent)

>

G=Supérieur à (pour cent)

>

X=Inconnu

Y=Non pertinent

2.7 Information supplémentaire

> Les services en charge de la gestion des eaux usées ne disposent pas de statistiques sur le taux couverture des réseaux d'eaux usées dans le pays

2.8 Quel est le pourcentage d'utilisateurs de fosses septiques /toilettes sèches ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

E=Nombre exact (pour cent)

>

F=Inférieur à (pour cent)

> 34

G=Supérieur à (pour cent)

>

X=Inconnu

Y=Non pertinent

2.8 Information supplémentaire

> En milieu urbain le taux d'accès à l'assainissement familial est estimé en 2015 à 34,2%. tandis qu'en milieu rural, il est de 8,5%

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Programme PN-AEUE 2016 - 2030_DGA-ONEA_VF_final \(1\).doc](#) - Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excreta 2016-2030
PN-AEUE

2.9 Le pays utilise-t-il des zones humides/étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

D=Prévu

X=Inconnu

Y=Non pertinent

2.9 Information supplémentaire

> Ce sont des stations de lagunage naturel avec des bassins à Ouagadougou et à Bobo-Dioupasso.

2.10 Comment l'utilisation des zones humides/étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées fonctionne-t-elle dans le pays ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

A=Bon

- B=Ne fonctionne pas
- C=Opérationnel
- Q=Obsolète
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

2.10 Information supplémentaire

> Les premiers bassins, en parallèles, sont construits de manière à recevoir une lame d'eau de 4m et permettent une dégradation de la matière par vie anaérobie. Ils sont ensuite reliés à d'autres bassins en parallèles, appelés bassins facultatifs, qui permettent une dégradation de la matière par voie aérobie et anaérobie (1m80 de lame d'eau). Enfin, les derniers bassins sont en série et dégradent la matière de façon aérobie. Une goutte d'eau arrivant dans la station y restera ainsi un mois avant d'en sortir.

2.11 Combien d'installations de traitement centralisé des eaux usées existe-t-il au niveau national ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

- E=Nombre exact(installations)

> 6

- F=Inférieur à (installations)

>

- G=Supérieur à (installations)

>

- X=Inconnu

- Y=Non pertinent

2.11 Information supplémentaire

> Il existe a Ouagadougou une station de traitement des eaux usées par lagunage naturel et 3 trois stations de traitement des boues de vidange. A Bobo-Dioulasso il y'a une station de traitement des eaux usées par lagunage naturel et une station de traitement de boues de vidange

2.12 Quel est l'état de marche des installations de traitement des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

- A=Bon
- B=Ne fonctionne pas
- C=Fonctionne
- Q=Obsolète
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

2.12 Information supplémentaire

> Ces installations de traitement des eaux usées fonctionnent normalement. Dans leurs ensembles elles ne semblent pas connaître de grandes difficultés.

2.13 Quel est le pourcentage de technologie de traitement décentralisé des eaux usées, y compris les zones humides/étangs construits ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

- A=Bon
- B=Ne fonctionne pas
- C=Fonctionne
- Q=Obsolète
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

2.13 Information supplémentaire

> Il n'existe pas de pourcentage défini dans les statistiques officielles

2.14 Existe-t-il un système de réutilisation des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

2.14 Information supplémentaire

> C'est uniquement au niveau de la station d'épuration de Ouagadougou, qu'il y a un système de réutilisation des eaux usées

2.15 Quelle est la finalité du système de réutilisation des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

- R=Agriculture
- S=Paysage
- T=Industriel
- U=Eau potable
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

2.15 Information supplémentaire

Veillez préciser si le système de réutilisation des eaux usées est gratuit ou payant, et ajouter tout autre renseignement pertinent.

> Les eaux épurées sont réutilisées dans la maraîcher- culture le système est gratuit

Objectif 3

Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. {1.10}

3.1 Le secteur privé est-il encouragé à appliquer les principes et orientations Ramsar sur l'utilisation rationnelle (Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides) dans ses activités et investissements concernant les zones humides ? {1.10.1} DRC 1.10.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

3.1 Information supplémentaire

> Le secteur privé est fortement encouragé à travers les comités de bassin des agences de l'eau. En plus, Le Decret N°2012-704/PRES/PM/MAH/MEF/MATDS/MEDD/MRA du 6 septembre 2012 portant adoption de cahier général de charges des aménagements de type entreprise agricole donne les directives pour les investissements agricoles sur les zones humides. Le secteur de la pêche est encadré par le respect d'un cahier de charge des concessionnaires de pêches.

Le pôle de croissance de Bagré site Ramsar N°1874 est assez illustratif

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

[Decret N°2012-704/PRES/PM/MAH/MEF/MATDS/MEDD/MRA du 6 septembre 2012 portant adoption de cahier général de charges des aménagements de type entreprise agricole](#)

3.2 Le secteur privé a-t-il entrepris des activités ou des actions pour la conservation, l'utilisation rationnelle et la gestion ? {1.10.2} DRC 1.10.ii

Please select only one per square.

a) des Sites Ramsar	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non Pertinent
b) des zones humides en général	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non Pertinent

3.2 Information supplémentaire

> a) Dans les Périmètres Halieutiques d'Intérêt Économique les privés exploitant les zones humides sont organisés en concessions qui veillent à l'utilisation rationnelle des ressources du périmètre. C'est le cas du site Ramsar N°1874, Lac de Barrage de Bagré, site Ramsar N°1875, Lac de barrage de la Kompienga, du site Ramsar N°1885, Vallée du Sourou

b) De nombreux acteurs du secteur privé notamment les industries extractives mettent en œuvre des activités dans le cadre de la RSE et aussi dans la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

3.3 A-t-on appliqué des mesures d'incitation qui encouragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.1} DRC 1.11.i

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

3.3 Information supplémentaire

> La mise en place des Agences de l'eau, des Comité Locaux de l'Eau (CLE) et des Associations des usagers de l'eau (AUE) contribuent à la conservation et à l'utilisation rationnelle des zones humides. Des actions de sensibilisation et d'information sur l'importance des zones humides sont mises en œuvre par les différents acteurs des zones humides

3.4 Des mesures ont-elles été prises pour éliminer les incitations perverses qui découragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.2} DRC 1.11.i

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu
 Z=Non applicable

3.4 Information supplémentaire

> Les codes forestier et de l'environnement prévoient des dispositions permettant aux agents des eaux et forêts de dissuader les incitations perverses avec la possibilité de requérir aux forces publiques. Des dispositions sont également prévues par le code général des collectivités territoriales. Afin de règlementer et limiter les atteintes quantitatives et qualitatives liées à la gestion des ressources en eau, il a été mis en place la «La Police de l'eau ». La police de l'eau est un moyen de coordination des actions entreprises par les services existants chargés des missions de prévention, de contrôle et de répression, dans la mise en œuvre de la législation en matière d'eau. Elle a pour objet de prévenir les atteintes aux ressources en eau et de constater le non-respect de la réglementation en vigueur en matière de gestion des ressources en eau. Elle veille à la poursuite des infractions. Cette police de l'eau met en œuvre deux types de prérogatives : une police administrative qui exerce des missions de contrôle et de surveillance et une police judiciaire qui est chargée de constater les infractions, d'en rassembler les preuves et d'en rechercher les auteurs selon les dispositions en vigueur. A cela s'ajoute la police de l'environnement.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[code-forestier.pdf](#) - Code forestier

[code-forestier.pdf](#) - Code forestier

[code-environnement.pdf](#) - Code de l'environnement

[Decret portant definition organisation attribution et fonctionnement de la police de leau.pdf](#) - DECRET N° 2008-423 /PRES/PM/MAHRHIMEF/MECV /MS/SECU portant définition, organisation, attributions et fonctionnement de la police de l'eau

[Decret portant definition organisation attribution et fonctionnement de la police de leau.pdf](#)

Objectif 4

Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

4.1 Le pays a-t-il un inventaire national des espèces exotiques envahissantes qui ont ou pourraient avoir des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? {1.9.1} DRC 1.9.i

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

4.1 Information supplémentaire

> Les cinq(5) agences de l'eau qui se partagent les bassins hydrographiques du pays ont réalisé chacun dans

son ressort territorial un inventaire des espèces exotiques envahissantes

4.2 Des politiques ou lignes directrices nationales sur le contrôle et la gestion des espèces envahissantes ont-elles été établies ou révisées pour les zones humides ? {1.9.2} DRC 1.9.iii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

4.2 Information supplémentaire

> Un projet d'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre les espèces envahissantes est en instance

4.3 Combien d'espèces envahissantes sont contrôlées par des mesures de gestion ?

Please select only one option

E=Nombre exact (espèces)

>

F=Inférieur à (espèces)

>

G=Supérieur à (espèces)

> 40

- C=Partiellement
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

4.3 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer l'année d'évaluation et la source de l'information

> Une étude a révélé qu'il y a plus d'une quarante-trois '(43) d'espèces de plantes envahissantes qui actuellement suivies par les différentes agences de l'eau

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Rapport_d'étude_Plantes_espèces_envahissantes.pdf](#) - Rapport d'étude sur les espèces exotiques envahissantes

4.4 L'efficacité des programmes de contrôle des espèces exotiques envahissantes dans les zones humides a-t-elle été évaluée ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

4.4 Information supplémentaire

> Bien que les résultats soient assez probants dans la lutte contre les espèces envahissantes exotiques (cas des barrages N°1,2 et 3 de la ville de Ouagadougou, une évaluation des mesures de gestion n'a pas été réalisée au niveau national

But 2 : Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar

Objectif 5

Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. {2.1.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 6.11 et 12

5.1 Une stratégie et des priorités nationales ont-elles été établies pour continuer d'inscrire des Sites Ramsar en utilisant le Cadre stratégique pour orienter l'évolution de la Liste de Ramsar ? {2.1.1} DRC 2.1.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

5.1 Information supplémentaire

> Le Plan d'action sur les zones humides prévoit l'inscription de nouveaux sites à travers son programme 1 qui

visent l'amélioration de la durabilité des zones humides. Il en est de même pour les Contributions Déterminées Nationales (CDN) Burkina 2030

5.2 Le Service d'information sur les Sites Ramsar et ses outils ont-ils été utilisés pour l'identification nationale d'autres Sites Ramsar à inscrire ? {2.2.1} DRC 2.2.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

5.2 Information supplémentaire

> Les Fiches descriptives Ramsar sont renseignées pour l'identification de nouveaux sites et sont soumises au service d'information du Secrétariat pour amendement avant inscription.

5.3 Combien de Sites Ramsar ont un plan de gestion opérationnel et efficace ? {2.4.1} DRC 2.4.i

Please select only one option

- E=Nombre exact (sites)

>

- F=Inférieur à (sites)

>

- G=Supérieur à (sites)

- X=Inconnu

- Y=Non pertinent

5.4 Pour combien de Sites Ramsar ayant un plan de gestion, ce plan est-il appliqué ? {2.4.2} DRC 2.4.i

Please select only one option

- E=Nombre exact (sites)

> 9

- F=Inférieur à (sites)

>

- G=Supérieur à (sites)

>

- X=Inconnu

- Y=Non pertinent

5.5 Pour combien de Sites Ramsar un plan de gestion efficace est-il en train d'être mis en œuvre (en dehors des plans de gestion officiels) ? {2.4.3} DRC 2.4.i

Please select only one option

- E=Nombre exact (sites)

>

- F=Inférieur à (sites)

>

- G=Supérieur à (sites)

>

- X=Inconnu

- Y=Non pertinent

5.3 - 5.5 Information supplémentaire

> Neuf (9) sites Ramsar disposent d'un plan de gestion mis en œuvre présentement. Ce sont: Site Ramsar N°491, Parc W ;

Site Ramsar N°1874, Lac de Barrage de Bagré ;

Site Ramsar N°1875, Lac de barrage de la Kompienga ;

Site Ramsar N°1878, Forêt classée réserve partielle de faune comoé-Léraba ; Lac Tengrela, site Ramsar N°1881

Lac Higa, site Ramsar N°1883

Site Ramsar N°1884, Réserve totale de faune d'Arly ;

Site Ramsar N°1885, La vallée du Sourou, Barrage de la Tãpoa, site Ramsar N°1876

5.6 L'efficacité de la gestion a-t-elle été évaluée dans tous les Sites Ramsar (par des plans de gestion officiels, lorsqu'ils existent, ou par d'autres mesures prises pour une gestion appropriée des zones humides) ? {1.6.2} DRC 1.6.ii

Please select only one option

- A=Oui

- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

5.6 Information supplémentaire

> En février 2016, le PAPE (Projet d'aménagement des Parcs de l'entente) a lancé un processus d'actualisation ou de révision du Plan d'Aménagement et de Gestion couvrant la période 2006-2010 du Parc W (site Ramsar N°491). A cet effet, une évaluation de la mise en œuvre du PAG initial a été conduite.

5.7 Combien de Sites Ramsar ont un comité de gestion intersectoriel ? {2.4.4} DRC 2.4.iv

Please select only one option

- E=Nombre exact (sites)

> 7

- F=Inférieur à (sites)

>

- G=Supérieur à (sites)

>

- X=Inconnu

- Y=Non pertinent

5.7 Information supplémentaire

S'il y a 1 site ou plus, veuillez donner le nom et la cote officielle du site ou des sites

> Parc W, site Ramsar N°492

Lac de Barrage de Bagré, site Ramsar N°1874

Lac de barrage de la Kompienga, site Ramsar N°1875

Forêt classée réserve partielle de faune comoé-Léraba, site Ramsar N°1878

Lac Higa, site Ramsar N°1883

Réserve totale de faune d'Arly, site Ramsar N°1884

La vallée du Sourou, site Ramsar N°1885

Il convient de préciser que les comités mis en place ne sont pas spécifiques à la zone humide. De plus dans le cadre de la mise en oeuvre de la GIRE par les agences de l'eau, des comités locaux de l'eau couvrent tous les sites Ramsar

5.8 Pour combien de Sites Ramsar une description des caractéristiques écologiques a-t-elle été préparée (voir Résolution X.15) ? {2.4.5}{2.4.7} DRC 2.4.v

Please select only one option

- E=Nombre exact (sites)

> 20

- F=Inférieur à (sites)

>

- G=Supérieur à (sites)

>

- C=partiellement

- X= Inconnu

- Y= Non pertinent

5.8 Information supplémentaire

S'il y a 1 site ou plus, veuillez donner le nom et la cote officielle du site ou des sites

> Une description des caractéristiques écologiques des 20 sites Ramsar du pays ont été préparés et sont actualisés

Mare d'Oursi, site Ramsar N°490

Mare aux hippopotames, site Ramsar N°491

Parc W, site Ramsar N°492

Lac de Barrage de Bagré, site Ramsar N°1874

Lac de barrage de la Kompienga, site Ramsar N°1875

Barrage de la Tapoa, site Ramsar N°1876

Cône d'épandage de Banh, site Ramsar N°1877

Forêt classée réserve partielle de faune comoé-Léraba, site Ramsar N°1878

Forêt galerie de Léra, site Ramsar N°1879

Lac Bam, site Ramsar N°1880

Lac Tengrela, site Ramsar N°1881

Lac Dem, site Ramsar N°1882

Lac Higa, site Ramsar N°1883

Réserve totale de faune d'Arly, site Ramsar N°1884
Vallée du Sourou, site Ramsar N°1885
Barrage de Tougouri site Ramsar N°2253
Bassin du Nakanbé-Mané site Ramsar N°2254
Barrage de Yalگو site Ramsar N°2258
Zone de confluence Mouhoun-Sourou, Site Ramsar N° 2292
Corridor forestier de la Boucle du Mouhoun site Ramsar N°2314

5.9 Des évaluations de l'efficacité de la gestion des Sites Ramsar ont-elles été réalisées ? {2.5.1} DRC 2.5.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Quelques sites

5.9 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Quelques sites', veuillez indiquer l'année d'évaluation, l'outil d'évaluation utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15) et la source de l'information

> Les évaluations de l'efficacité des sites Ramsar sont prévues l'évaluation de la gestion du parc W a été réalisée en 2016

Objectif 7

Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}.

7.1 Des mécanismes sont-ils en place pour que l'Autorité administrative soit informée de changements ou de changements possibles, négatifs, induits par l'homme, dans les caractéristiques écologiques de Sites Ramsar, conformément à l'article 3.2 ? {2.6.1} DRC 2.6.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Quelques sites
- D=Prévu

7.1 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Quelques sites', veuillez résumer le mécanisme ou les mécanismes établi(s)

> Les changements survenus dans les sites Ramsar et dans les zones humides sont automatiquement signalés par les services régionaux forestiers environnementaux et de l'eau pour prendre les mesures nécessaires

L'observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable permet à l'Autorité administrative d'être informée d'éventuelles modifications sur les sites.

7.2 Tous les cas de changement ou de changement probable, négatif, induit par l'homme, dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar ont-ils été signalés au Secrétariat Ramsar conformément à l'article 3.2 ? {2.6.2} DRC 2.6.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Quelques cas
- O=Pas de changement négatif

7.2 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Quelques cas', veuillez indiquer pour quels Sites Ramsar l'Autorité administrative a fait des rapports au Secrétariat, au titre de l'article 3.2, et pour quels sites des rapports sur les changements ou changements probables n'ont pas encore été communiqués

> Site Ramsar N°490 la Mare d'Oursi (cf. rapport de la mission exploratoire en vue d'une proposition de projet d'aménagement et de gestion durable de la Mare d'Oursi).

7.3 Le cas échéant, des mesures ont-elles été prises pour résoudre les problèmes pour lesquels des Sites Ramsar ont été inscrits au Registre de Montreux, y compris demande d'une Mission consultative Ramsar ? {2.6.3} DRC 2.6.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- Z=Non applicable

7.3 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer les mesures prises

> Aucun site burkinabé n'est inscrit au Registre de Montreux

But 3 : Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle

Objectif 8

Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides. {1.1.1} DRC 1.1.i

8.1 Votre pays a-t-il un inventaire national des zones humides complet ? {1.1.1} DRC 1.1.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En progrès
- D=Prévu

8.1 Information supplémentaire

> Le pays ne dispose pas d'inventaire national sur les zones humides complet. Un projet d'inventaire est en instance

8.2 Votre pays a-t-il mis à jour l'inventaire national des zones humides dans la dernière décennie ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En progrès
- C1=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

8.2 Information supplémentaire

> L'inventaire disponible et mis à jour régulièrement concerne les retenues d'eau

8.3 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles conservées ? {1.1.2} DRC 1.1.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

8.3 Information supplémentaire

> Les données et informations de l'inventaire des retenues d'eau sont conservées

8.4 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles mises à la disposition de tous les acteurs ? {1.1.2} KRA 1.1.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

8.4 Information supplémentaire

> L'ONEDD est accessible à tous les acteurs. De plus, une base de données du système national d'information sur l'eau (SNI Eau) est en phase d'opérationnalisation.

8.5 Les conditions* des zones humides de votre pays ont-elles, généralement, changé depuis la dernière période triennale ? {1.1.3}

Veuillez commenter les sources d'information sur lesquelles s'appuie votre réponse dans le champ vert de texte libre ci-dessous. S'il y a une différence entre la situation des zones humides intérieures et côtières, veuillez décrire. Si possible, décrivez les principaux moteurs du (des) changement(s).

* « Conditions » correspond aux caractéristiques écologiques définies par la Convention.

Please select only one per square.

a) Sites Ramsar	<input checked="" type="checkbox"/> N=État détérioré <input type="checkbox"/> O=Pas de changement <input type="checkbox"/> P=État amélioré
b) zones humides en général	<input checked="" type="checkbox"/> N=État détérioré <input type="checkbox"/> O=Pas de changement <input type="checkbox"/> P=État amélioré

8.5 Information supplémentaire sur a) et/ou b)

> a) Les informations sur l'état des sites Ramsar sont fournies par : les rapports techniques des gestionnaires des sites Ramsar; les rapports annuels d'activités de la Direction générale des ressources halieutiques;
b) Rapport d'activités de suivi écologique et d'inventaire des oiseaux d'eau et s'avancolles de NATURAMA
Les pressions anthropiques et le changement climatique sont les moteurs de ce changement
Les informations sur l'état des zones humides en général sont données par : le 4e rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso (SP-CONEDD, 2015) ;

8.6 D'après l'inventaire national des zones humides, s'il en existe un, veuillez fournir un chiffre de référence en kilomètres carrés pour l'étendue des zones humides (conformément à la définition Ramsar) pour l'année 2017. ODD 6.6

Please select only one option

E=Nombre exact (km2)

>

F=Inférieur à (km2)

>

G=Supérieur à (km2)

>

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

D=Prévu

X=Inconnu

Y=Non pertinent

8.6 Information supplémentaire

Si l'information est disponible, veuillez indiquer le pourcentage de changement dans l'étendue des zones humides depuis trois ans.

> Données non disponibles

Objectif 9

L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. {1.3.}

9.1 Y a-t-il une politique nationale pour les zones humides (ou un instrument équivalent) en place pour promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.3.1} DRC 1.3.i

Si 'Oui', veuillez donner le titre et la date de la politique dans le champ vert de texte libre

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=En préparation

D=Prévu

9.1 Information supplémentaire

> Politique nationale sur les zones humides du Burkina Faso (par DECRET N°2014 - 069 /PRES/PM/MEDD/ MEF du 7 février 2014)

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[PNZH_version_finale_CM.docx](#) - Politique nationale Zones Humides

9.2 Des amendements ont-ils été apportés à la législation existante pour refléter les engagements pris envers la Convention de Ramsar ? {1.3.5} {1.3.6}

Please select only one option

A=Oui

B=Non

- C=En progrès
- D=Prévu

9.2 Information supplémentaire

> La révision du code minier, la loi d'orientation agrosylvopastorale faunique et halieutique, la loi d'orientation sur le pastoralisme ainsi que la relecture de la loi sur l'eau ont pris en compte la conservation de la diversité biologique. Dans cette optique, les zones humides sont en partie prises en compte

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[loi_036_portant_code_minier_2015_cnt.pdf](#) - Code minier
[33068.pdf](#) - Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et faunique

9.3 Les systèmes de gouvernance et de gestion de l'eau de votre pays traitent-ils les zones humides comme une infrastructure aquatique naturelle faisant partie intégrante de la gestion des ressources d'eau à l'échelle des bassins hydrographiques ? {1.7.1} {1.7.2} DRC 1.7.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

9.3 Information supplémentaire

> La gouvernance de la ressource en eau est favorisée par l'approche bassin versant dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[33068.pdf](#) - Les agences de l'eau au Burkina Faso : capitalisation du processus de mise en place

9.4 Une expertise en matière de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP) et des outils ont-ils été intégrés dans la planification et la gestion des bassins hydrographiques/versants (voir Résolution X.19) ? {1.7.2} {1.7.3}

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

9.4 Information supplémentaire

> Le Secrétariat permanent de la GIRE à travers sa stratégie de communication assortie d'un plan opérationnel de mise en œuvre mène des actions en matière de CESP pour une gestion durable des zones humides. La stratégie et plan opérationnel de communication du Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement (PN-AEPA) et les stratégies de communication des Agences de l'eau, du projet EBA-FEM viennent renforcer ces actions de CESP.

Les Sites Web de l'ONEDD, du MEEVCC, le site web de l'eau de la DGRE (www.eauburkina.org) et les site web des Agences de l'eau (www.agencenakanbe.bf; www.eaumouhoun.bf; eaugourma.bf) sont disposés à diffuser l'information

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[EBA-FEM_Stratégie_de_communication.doc](#) - Stratégie de communication EBA-FEM

9.5 Votre pays a-t-il établi des politiques ou lignes directrices pour renforcer le rôle des zones humides en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements ? {1.7.3} {1.7.5} DRC 1.7.iii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

9.5 Information supplémentaire

> Le pays dispose d'un PNA (Plan national d'adaptation aux changements climatiques) et d'un NAMA (National Appropriated Mitigation Actions) qui donnent des orientations claires et ciblent des actions pour renforcer le rôle des zones humides dans le contexte des changements climatiques.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[PNA_Version_version_finale.pdf](#) - Plan national d'adaptation au changement climatique
[Rapport_final_Cadre_NAMA_BF.pdf](#) - Cadre NAMA_BF

9.6 Votre pays a-t-il formulé des plans ou projets appuyant et renforçant le rôle des zones humides en matière de soutien et d'entretien des systèmes agricoles viables ? {1.7.4} {1.7.6} DRC 1.7.v

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

9.6 Information supplémentaire

> Le Burkina Faso a adopté plusieurs instruments de planification qui renforcent le rôle des zones humides en matière de soutien des systèmes agricoles viables. On peut citer :

- Le Programme de croissance économique dans le secteur agricole (PCESA) pour la période 2013-2020 ;
- Le Programme Pôle de croissance de Bagré (Bagré-pôle) ;
- Le Programme Aménagement de la vallée du Sourou (AMVS) ;
- Le Programme national du secteur rural (PNSR II)
- Le Plan d'action national sur les zones humides;

le Programme d'Investissement Forestier

- Le Projet Neertamba
- Le Projet 1000 hectares
- Le Projet Riz Pluvial
- Le Projet PIGO (Projet d'Irrigation dans le Grand Ouest)
- etc.

9.7 Des travaux de recherche à l'appui des plans et politiques pour les zones humides ont-ils été entrepris dans votre pays concernant :

{1.6.1} DRC 1.6.i

Please select only one per square.

a) les interactions agriculture-zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> D=Prévu
b) les changements climatiques	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> D=Prévu
c) l'évaluation des services écosystémiques	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> D=Prévu

9.7 Information supplémentaire

> .) Etude sur l'évaluation économique de la vallée du Sourou (UICN, 2009) permet de mettre en évidence, les interactions agriculture-zones humides et l'évaluation des services écosystémiques.

b) Etude sur l'évaluation des risques et de la vulnérabilité aux changements climatiques au Burkina Faso (LAME, 2013); Etude et cartographie de la vulnérabilité aux changements climatiques des ressources en eau du sous bassin du Nakanbé (SP-CONEDD & PNE, 2014).

c) Etude réalisée par l'UICN sur l'Allocation de l'eau aux écosystèmes pour la conservation et un développement socio-économique durable en Afrique (Awaiss A. & Somda M., 2013); Gestion intégrée des écosystèmes du micro-bassin versant de la Kompienga (Kaboré N. L., 2013); Etude socio-économique sur le lac Higa : situation de référence du projet LoTE; Etude sur la contribution de l'environnement et des ressources naturelles à l'économie nationale du Projet IPE/Burkina (IPE, 2011); Etude socioéconomique des zones humides du corridor forestier de la Boucle du Mouhoun du projet EBA-FEM (EBA-FEM, 2017).

9.8 Votre pays a-t-il présenté une candidature au Label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar, Résolution XII.10 ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

9.8 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer combien de candidatures ont été proposées

> Situé au cœur de la ville de Ouagadougou, le Parc urbain Bängre-Weoogo s'étend sur une superficie de plus de 240 ha. Prenant racine aux abords des barrages N°2 et N°3, ce massif forestier naturel, lieu d'éducation

environnementale, cadre pédagogique par excellence, espace de loisir et de détente, ce défi de l'environnement, de la lutte contre la désertification, la pollution, est logé au cœur de la ville de Ouagadougou comme un poumon vert salvateur. Il constitue un cas unique dans la sous-région ouest africaine

Objectif 10

Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents.

10.1 Des principes directeurs pour tenir compte des valeurs culturelles des zones humides, y compris des connaissances traditionnelles, pour la gestion efficace des sites (Résolution VIII.19) ont-ils été utilisés ou appliqués ? (Action 6.1.2/ 6.1.6)

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En préparation
- C1=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

10.1 Information supplémentaire

> Des connaissances sur les méthodes, et les méthodes elles-mêmes, de gestion traditionnelle des zones humides ont contribué à la conservation et à l'utilisation rationnelle de nombreux sites dans le pays. Pour cela les aspects pertinents du patrimoine culturel sont pris en compte dans la conception la mise en œuvre de la gestion des zones humides.

10.2 Des études de cas, la participation à des projets ou des expériences réussies concernant les aspects culturels des zones humides ont ils été compilés ? Résolution VIII.19 et Résolution IX.21 ? (Action 6.1.6)

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En préparation
- D=Prévu

10.2 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer les études de cas ou projets décrivant l'information et l'expérience relatives à la culture et aux zones humides

> Cela a été fait dans le cadre des travaux de recherches réalisés par des étudiants ou les laboratoires de recherches des universités du pays.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

Gestion traditionnelle_DB_BF.docx - GESTION TRADITIONNELLE DE LA BIODIVERSITE AU BURKINA FASO

10.3 Les lignes directrices pour l'établissement et le renforcement de la participation des communautés locales et des peuples autochtones à la gestion des zones humides ont-elles été utilisées ou appliquées (Résolution VII. 8) ? (Action 6.1.5)

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En préparation
- D=Prévu

10.3 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer l'utilisation ou l'application de lignes directrices

> Organisation de vastes consultations avec les communautés locales et les populations autochtones en vue de l'élaboration de politiques et de législations nationales sur les zones humides et de veiller à ce que ces instruments, garantissent une participation active de la communauté en général à cette application.

- Création d'un cadre légal et politique, assorti des ressources nécessaires, pour faciliter la participation directe des populations autochtones et des communautés locales à la prise de décisions, aux niveaux national et local, relatives à l'utilisation durable des zones humides.

10.4 Les connaissances et pratiques de gestion traditionnelles concernant l'utilisation rationnelle des zones humides ont-elles été documentées et leur application encouragée ? (Action 6.1.2)

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En préparation
- D=Prévu

10.4 Information supplémentaire

> Les connaissances et pratiques de gestion traditionnelles concernant l'utilisation rationnelle des zones humides ont été documentées dans la monographie nationale sur la diversité biologique en cours de validation

Objectif 11

Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.}

11.1 Une évaluation des avantages/services écosystémiques fournis par les Sites Ramsar et autres zones humides a-t-elle été faite ? {1.4.1} DRC 1.4.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En préparation
- C1=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

11.1 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer combien de Sites Ramsar et leurs noms

> Une évaluation du potentiel halieutique et socio-économique de sept (07) sites RAMSAR ont été réalisée avec l'appui du projet COGEL. Ce sont : Lac Higa, site Ramsar N°1883, Barrage de la Komienga Site Ramsar N°1875, Lac Higa, site Ramsar N°1883, Cône d'épandage de Banh, site Ramsar N°1877, Barrage de la Tapoa, site Ramsar N°1876, Lac Tengrela, site Ramsar N°1881, Lac Dem, site Ramsar N°1882. Une évaluation socioéconomique des zones humides du corridor forestier de la Boucle du Mouhoun site Ramsar N°2314 est en cours de validation

11.2 Des programmes ou projets pour les zones humides contribuant aux objectifs d'allègement de la pauvreté ou aux plans de sécurité alimentaire et de l'eau ont-ils été appliqués ? {1.4.2} DRC 1.4.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

11.2 Information supplémentaire

> Les projets et programmes pour les zones humides sont entre autres :

- Projet EBA-FEM
- Programme Pôle de croissance de Bagré (Bagré-pôle)
- Programme Aménagement de la vallée du Sourou (AMVS)
- Projet Living on The Edge (LoTE) : projet de conservation des oiseaux migrateurs et leurs habitats et amélioration des moyens de subsistance des populations locales sous la direction de NATURAMA;
- Programme national de partenariat pour la gestion durable des terres
- Projet COGEL;
- Projet Riz Pluvial
- PIGO
- etc.

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides ? {1.4.3} {1.4.4} DRC 1.4.iii

Please select only one option

- A=Oui

- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, combien de Sites Ramsar et leurs noms
> Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont été intégrées dans les plans de gestion de 9 sites Ramsar. Ce sont :

Site Ramsar N°491, Parc W ;
Site Ramsar N°1874, Lac de Barrage de Bagré ;
Site Ramsar N°1875, Lac de barrage de la Kompienga ;
Site Ramsar N°1878, Forêt classée réserve partielle de faune comoé-Léraba ;
Lac Higa, site Ramsar N°1883
Site Ramsar N°1884, Réserve totale de faune d'Arly ;
Site Ramsar N°1885, La vallée du Sourou
Lac Dem, site Ramsar N°1882
Lac Bam, site Ramsar N°1880

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides ? {1.4.3}{1.4.4} KRA 1.4.iii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.4 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, combien de Sites Ramsar et leurs noms
> Les valeurs culturelles des zones humides ont été intégrées dans les plans de gestion de 7 sites Ramsa. Ce sont :

Site Ramsar N°491, Parc W ;
Site Ramsar N°1874, Lac de Barrage de Bagré ;
Site Ramsar N°1875, Lac de barrage de la Kompienga ;
Site Ramsar N°1878, Forêt classée réserve partielle de faune comoé-Léraba ;
Lac Higa, site Ramsar N°1883
Site Ramsar N°1884, Réserve totale de faune d'Arly ;
Site Ramsar N°1885, La vallée du Sourou.

Objectif 12

Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.}

12.1 Avez-vous identifié des sites prioritaires pour la restauration des zones humides ? {1.8.1} DRC 1.8.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

12.1 Information supplémentaire

> La Mare d'Oursi, site Ramsar N°490; la vallée du Sourou, site Ramsar N°1885; le lac Higa, site Ramsar N°1883; le lac Bam, site Ramsar N°1880; le lac Dem, site Ramsar N°1882; le parc urbain Bangre-weogo et les barrages N°1, 2 et 3 de la ville de Ouagadougou

12.2 Des programmes, plans ou projets de restauration/remise en état des zones humides ont-ils été effectivement appliqués ? {1.8.2} DRC 1.8.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu

Y=Non pertinent

12.2 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est disponible, l'étendue des zones humides restaurées

> Entre autres projets et programmes, on peut citer :

Projet Bagré-amont

Projet Barrage de Bagré aval en cours

Projet COGEL

Projet EBA-FEM

Projet zone tampon (Boucle du Mouhoun)

Projet Samendeni

Projet de Réhabilitation de Barrages et d'Aménagement de Périmètres et de Bas-Fonds dans les Provinces du Boulkiemde, du Ziro, du Sanguié et des Balé au Burkina Faso (PRBA)

Programme de partenariat pour la gestion durable des terres

Projet d'aménagement des bas-fonds dans le Sud-ouest (PABSO)

deuxième Programme national de gestion des terroirs (PNGT2)

Programme d'appui aux parcs de l'Entente (PAPE)

Objectif 13

Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains.

13.1 Des mesures ont-elles été prises pour renforcer la durabilité de secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche lorsqu'ils touchent les zones humides ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

D=Prévu

13.1. Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer les mesures prises

> Les mesures sont les suivantes :

Au niveau national on a l'élaboration des politiques sectoriels dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES

Au niveau local il y a la révision des Plans Locaux de Développement pour tenir compte des ODD et du PNDES

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Plan National de Développement économique et Social\(1\).pdf](#) - Plan national de développement économique et social

13.2 Des pratiques d'évaluation du rendement stratégique ont-elles été appliquées dans la révision de politiques, programmes et plans qui pourraient avoir des impacts sur les zones humides ? {1.3.3} {1.3.4} DRC 1.3.ii

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

D=Prévu

13.2 Information supplémentaire

> L'article 3 du décret N°2015- 1187 /PRES-

TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHASA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social stipule que « Les politiques, plans, projets et programmes ou toute autre initiative en amont des politiques, plans et programmes qui ont une incidence significative sur l'environnement sont soumis à une Évaluation Environnementale Stratégique ».

13.3 Des évaluations d'impact sur l'environnement ont-elles été faites pour tous les projets de développement (tels que de nouveaux bâtiments, de nouvelles routes, l'industrie extractive) de secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche qui pourraient toucher les zones humides ? {1.3.4} {1.3.5} DRC 1.3.iii

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Dans certains cas

13.3 Information supplémentaire

> Aux termes de l'article 4 du décret N°2015- 1187 /PRES-

TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHASA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social, Les travaux, ouvrages, aménagements et activités susceptibles d'avoir des impacts significatifs directs ou indirects sur l'environnement sont classés en trois (03) catégories ainsi qu'il suit:

Catégorie A : Activités soumises à une étude d'impact environnemental et social (EIES) ;

Catégorie B Activités soumises à une notice d'impact environnemental et social (NIES) ;

Catégorie C Activités faisant objet de prescriptions environnementales et sociales.

Toutefois la mise en œuvre des recommandations issues des évaluations environnementales ne sont pas toujours appliquées.

But 4 : Améliorer la mise en œuvre

Objectif 15

Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention. {3.2.}

15.1 Avez-vous (AA) participé à l'élaboration et à l'application d'une initiative régionale dans le cadre de la Convention ? {3.2.1} DRC 3.2.i

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

15.1 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Prévu', veuillez indiquer l'initiative régionale (les initiatives régionales) et les pays qui collaborent à chaque initiative

> Des initiatives régionales dans le cadre de la Convention sont élaborées et appliquées.

- Le projet Ressources Partagées, Solutions Communes (Shared Resources, Joint Solutions en anglais) est un exemple probant. Il est mis en œuvre dans 16 pays africains. Le Burkina Faso le met en œuvre surtout avec le Ghana pour les ressources partagées au niveau du bassin international de la Volta. La question de l'eau est primordiale ainsi que celle de la biodiversité et des écosystèmes y dépendant.

- Le GT-GIRE-Burkina Faso Mali : C'est une initiative entre les deux pays pour la gestion intégrée et concertée du fleuve Sourou

- Autorité du Bassin de la Volta (ABV).

15.2 Votre pays a-t-il soutenu ou participé à l'élaboration d'autres centres régionaux de formation et de recherche sur les zones humides (c. à d. couvrant plus d'un pays) ? {3.2.2}

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

15.2 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer le(s) nom(s) du (des) centre(s)

> Ces centres de formation régionaux souent les suivants

Institut internationale de l'ingénierie de l'eau et de l'environnement (2iE)

Centre régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie opérationnelle (AGRHYMET)

Université Senghor d'Alexandrie

Centre francophone de recherche partenariale sur l'assainissement, les déchets et l'environnement

Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) avec la mise en place de nouveaux observatoires

L'appui à l'encadrement de stagiaires et à la participation à des collectes de données

Objectif 16

La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation du public. {4.1}

16.1 Un (ou des) plan(s) d'action pour la CESP zones humides a-t-il (ont ils) été établi(s) ? {4.1.1} DRC 4.1.i

Même si aucun plan de CESP n'a été élaboré, si des objectifs de CESP plus vastes ont été établis, veuillez l'indiquer dans la section Information supplémentaire ci-dessous.

Please select only one per square.

a) au niveau national	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=En progrès <input checked="" type="checkbox"/> D=Prévu
b) au niveau infranational	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=En progrès <input checked="" type="checkbox"/> D=Prévu
c) au niveau du bassin versant	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=En progrès <input checked="" type="checkbox"/> D=Prévu
d) au niveau local/du site	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> C=En progrès <input type="checkbox"/> D=Prévu

16.1 Information supplémentaire

Si vous avez répondu 'Oui' ou 'En progrès' à l'une ou à plusieurs des questions ci dessus, pour chacune veuillez décrire le mécanisme, les personnes responsables, et identifier s'il y a eu participation de CN CESP

> La fondation NATURAMA met en œuvre un programme d'éducation environnementale auprès des élèves en vue de les sensibiliser sur les questions environnementales, d'oiseaux migrateurs, de zones humides, etc. Des débats sur l'environnement sont aussi organisés et touchent à des thèmes assez variés. De plus, à travers son journal Naturalie, NATURAMA écrit sur le thème des zones humides pour sensibiliser, informer et amener à un changement de comportement

Le projet EBA-FEM qui couvrent les zones humides du corridor forestier de la Boucle du Mouhoun et de la mare d'Oursi a également élaboré une stratégie de communication

Le Secrétariat permanent de la GIRE à travers sa stratégie de communication assortie d'un plan opérationnel de mise en œuvre mène des actions en matière de CESP pour une gestion durable des zones humides.

16.2a Combien de centres (centres d'accueil de visiteurs, centres d'interprétation, centres d'éducation) ont été établis ? {4.1.2} DRC 4.1.ii

a) dans les Sites Ramsar

Please select only one option

E=Nombre exact (centres)

> 11

F=Inférieur à (centres)

>

G=Supérieur à (centres)

>

C=Partiellement

X=Inconnu

Y=Non pertinent

16.2b Combien de centres (centres d'accueil de visiteurs, centres d'interprétation, centres d'éducation) ont été établis ? {4.1.2} DRC 4.1.ii

b) dans d'autres zones humides

Please select only one option

E=Nombre exact (centres)

> 34

F=Inférieur à (centres)

>

G=Supérieur à (centres)

>

C=Partiellement

X=Inconnu

Y=Non pertinent

16.2 Information supplémentaire

Si des centres font partie de réseaux nationaux ou internationaux, veuillez décrire les réseaux

>) La Mare d'Oursi; la mare aux hippopotames; le lac de barrage de Bagré, le parc national du W; la forêt classée comoé-léraba; le lac de barrage de la Kompienga; le lac de Tengrela; la vallée du Sourou; la forêt galerie de Léra; le barrage de la Tapoa; la Réserve totale de faune d'Arly;

b) Le barrage de Yakouta, les mares aux crocodiles sacrés de Bazoulé, de Sabou; le parc urbain Bangreweogo; la Guinguette; les Cascades de Banfora

16.3 La Partie contractante {4.1.3} DRC 4.1.iii

Please select only one per square.

a) encourage-t-elle la participation d'acteurs au processus décisionnel relatif à la planification et à la gestion des zones humides ?	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu
b) fait-elle spécifiquement participer les acteurs locaux au choix de nouveaux Sites Ramsar et à la gestion de Sites Ramsar ?	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu

16.3 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez fournir des informations sur la participation des acteurs

> Le guide d'élaboration des Plans communaux de développement et les Plans régionaux de développement intégrant les thèmes émergents (biodiversité, changements climatiques, zones humides, GDT) précisent les modalités de participation des acteurs locaux dans la planification et la gestion des zones humides ainsi qu'au choix de nouveaux sites Ramsar.

De façon spécifique, les acteurs participent :

- à l'identification des sites - à la négociation - au choix et à la priorisation des activités
- à la mise en oeuvre des activités
- au suivi-évaluation

Par ailleurs les chartes foncières locales renforcent la participation des acteurs au processus décisionnel et au choix de nouveaux sites Ramsar.

16.4 Avez-vous un Comité national intersectoriel Ramsar/pour les zones humides ? {4.1.6} DRC 4.3.v

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

16.4 Information supplémentaire

Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité

> Un comité Ramsar a été mis en place par

l'Arrêté conjoint N° 2004 - 25/MECV/MAHRH/MRA/MESSRS, du 16 septembre 2004, portant création, attributions, organisation, composition et fonctionnement du comité national Ramsar.

Le Comité national Ramsar est composé des acteurs des services de l'Etat, provenant principalement des départements ministériels du développement rural (Ministères en charge de l'environnement, de l'eau, de l'agriculture, des ressources animales, des enseignements secondaires et de la recherche) et des organisations de la société civile.

Il est chargé de :

- initier et mettre en oeuvre des activités relatives à la convention de Ramsar ;
- suivre et coordonner les activités de mise en oeuvre de la convention de Ramsar au niveau national et sous régional dans le cadre de la gestion des bassins hydrographiques transnationaux ;
- formuler des recommandations et faire des propositions de textes réglementaires et législatifs en faveur de l'utilisation rationnelle des zones humides;
- assurer la mise en oeuvre de la Politique nationale et du Plan d'actions pour la gestion durable des zones

humides ;

- développer un mécanisme de recherche de financement des projets de mise en œuvre de la Convention de Ramsar ;
- créer des conditions favorables à la concertation et à la collaboration avec les autres Conventions internationales ratifiées par le Burkina Faso.

Il faut souligner que le comité national Ramsar n'a pas tenu de réunions depuis la dernière Cop.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

Membre Comité RAMSAR - Copie.pdf - Arrêté portant désignation des membres du comité Ramsar

16.5 Avez-vous un organe intersectoriel équivalent à un Comité national Ramsar/ pour les zones humides ?

{4.1.6} KRA 4.3.v

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

16.5 Information supplémentaire

Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité

> Dans le cadre de la mise en oeuvre de la GIRE , il a été mis en place des Comités de Bassins (CB). Le Comité de Bassin est l'organe paritaire de concertation et de décision en matière de gestion de l'eau dans le bassin:

- il examine et approuve les projets de Schémas Directeurs et de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE et SAGE) ainsi que les programmes pluriannuels d'intervention;
- il examine et approuve les propositions de taux des contributions financières de prélèvement et de pollution;
- il est consulté sur l'opportunité de tous travaux et aménagements envisagés dans le bassin, sur les différends pouvant survenir entre les acteurs de l'eau du bassin, et plus généralement sur toute question relevant de ses compétences.

Le Comité de Bassin est composé de membres représentant trois collèges:

- les représentants des usagers;
- les représentants des collectivités locales;
- les représentants de l'Etat

Il est répartis comme suit, quinze (15) représentants de l'Etat ; quinze (15) représentants des collectivités territoriales et quinze (15) représentants des différentes catégories d'usagers (membres de droit privé). Le comité se réunit une fois par an

16.6 Y a-t-il d'autres mécanismes de communication en place (à part un comité national) pour l'échange de lignes directrices sur l'application de Ramsar et d'autres informations entre l'Autorité administrative et a), b) ou c) en bas? {4.1.7} DRC 4.1.vi

Please select only one per square.

a) les administrateurs de Sites Ramsar	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input checked="" type="checkbox"/> D=Prévu
b) d'autres correspondant nationaux d'AME	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu
c) d'autres ministères, départements et services	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu

16.6 Information supplémentaire

Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité

> b) Un Cadre de Concertation Unique des Conventions (CCUC) existe au sein du Ministère de l'environnement et de l'Economie Verte et du Changement Climatique. Il se réunit deux fois par an.

c) Les comités de pilotage de projets ou programmes d'autres ministères et institutions auxquels participe le Point Focal Ramsar; les journées scientifiques et technologiques de l'irrigation; le cadre de concertation des acteurs de l'irrigation; le forum national de l'irrigation; la Journée mondiale de l'eau; la Journée nationale du paysan.

16.7 Des activités de la Journée mondiale des zones humides mettant en valeur Ramsar (soit le 2 février, soit à un autre moment de l'année), soit gouvernementales, soit menées par des ONG, soit les deux, ont-elles eu lieu dans votre pays depuis la COP12 ? {4.1.8}

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non

16.7 Information supplémentaire

> La Journée mondiale des zones humides a été en 2016 en partenariat avec une l'université Aube Nouvelle, l'IRD et l'IUCN. Elle avait entre autres objectifs de susciter l'engagement personnel et collectif des jeunes générations à s'investir pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides.

L'objectif global de la commémoration de la JMZH 2017 était de contribuer à l'utilisation des solutions naturelles dans la prévention des catastrophes et des phénomènes météorologiques extrêmes, et des changements climatiques d'une manière générale.

16.8 Des campagnes, programmes et projets (autres que pour la Journée mondiale des zones humides) ont-ils eu lieu depuis la COP12 pour sensibiliser à l'importance des zones humides pour l'homme et les espèces sauvages et aux avantages/services écosystémiques fournis par les zones humides ? {4.1.9}

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

16.8 Information supplémentaire

Si ces activités ou d'autres activités de CESP ont été entreprises par d'autres organisations, veuillez l'indiquer

> Le SP-CNDD a organisé cinq (5) ateliers de sensibilisation des élus locaux de la Région de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Ouest sur l'importance des zones humides dans la lutte contre les changements climatiques

Objectif 17

Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024. {4.2.}

17.1a Les contributions Ramsar ont-elles été payées intégralement pour 2015, 2016 et 2017 ? {4.2.1}

DRC 4.2.i

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 Z=Non applicable

17.1b Si 'Non' sous 17.1 a), veuillez préciser quel plan a été mis en place pour garantir un paiement à venir prompt

> Un plan d'apurement a été élaboré pour solder les arriérés dans les plus brefs délais

17.2 Un autre appui financier a-t-il été fourni dans le cadre de contributions volontaires aux activités de la Convention non financées par le budget administratif ? {4.2.2} DRC 4.2.i

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non

17.2 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités

>

17.3 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : L'organisme a-t-il fourni un financement pour soutenir la gestion et la conservation des zones humides dans d'autres pays ? {3.3.1} DRC 3.3.i

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non

Z=Non applicable

17.3 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer les pays soutenus depuis la COP12

>

17.4 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : Des mesures de sauvegarde et évaluations environnementales ont-elles été inscrites dans l'élaboration de projets proposés par l'organisme ? {3.3.2} DRC 3.3.ii

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

X=Inconnu

Y=Non pertinent

Z=Non applicable

17.4 Information supplémentaire

>

17.5 [Pour les Parties contractantes ayant reçu une aide au développement seulement (« pays destinataires »)] : Un appui financier a-t-il été reçu d'organismes d'aide au développement spécifiquement pour la gestion et la conservation des zones humides dans le pays ? {3.3.3}

Please select only one option

A=Oui

B=Non

Z=Non applicable

17.5 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer de quels pays/organismes depuis la COP12

> Le Fonds de la Subvention Suisse pour l'Afrique a accordé un appui financier à l'Association Amnistie pour l'Eléphant (AAPE) pour contribuer à mise en œuvre du plan d'action sur les zones humides du Burkina Faso à travers le Projet « pilote d'appui à la mise à la mise en œuvre du Plan d'action de la Politique nationale sur les zones humides ».

Il y a aussi le projet EBA-FEM dont l'objectif est de réduire la vulnérabilité des communautés locales aux risques additionnels posés par les changements climatiques et de renforcer leur résilience. Il a été financé par le Fonds PMA concentre ses efforts sur les secteurs de la gestion des ressources naturelles dans le corridor forestier de la Boucle du Mouhoun (BdM) et les zones humides du bassin de la Mare d'Oursi (MdO).

17.6 Un appui financier a-t-il été fourni par votre pays pour l'application du Plan stratégique ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

Z=Non applicable

17.6 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités

>

Objectif 18

La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux. {3.1}

18.1 Les correspondants nationaux d'autres AME sont-ils invités à participer au Comité national Ramsar/pour les zones humides ? {3.1.1} {3.1.2} DRC 3.1.i & 3.1.iv

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

D=Prévu

18.1 Information supplémentaire

> Les correspondants nationaux des autres Conventions biodiversité, changements climatiques, lutte contre la

désertification, CMS, AEWA, CITES sont membres du comité national Ramsar

18.2 Des mécanismes sont-ils en place au niveau national pour la collaboration entre l'Autorité administrative Ramsar et les correspondants de l'ONU et d'autres organismes et institutions mondiaux et régionaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE ONU, OIBT) ? {3.1.2} {3.1.3} DRC 3.1.iv

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

18.2 Information supplémentaire

> Ces mécanismes sont les suivants:

Concertations périodiques établies avec le PNUD sur la mise en oeuvre des projets et programmes.

Participation aux assemblées générales du PNUE

18.3 Votre pays a-t-il reçu une aide d'un organisme ou de plusieurs organismes des Nations Unies et d'autres organismes et institutions mondiaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE ONU, OIBT) ou des OIP de la Convention pour appliquer la Convention ? {4.4.1} DRC 4.4.ii.

Les OIP sont : BirdLife International, International Water Management Institute (IWMI), UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), Wetlands International, WWF et Wildfowl & Wetland Trust (WWT).

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu
 X=Inconnu
 Y=Non pertinent

18.3 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer l'organisme (les organismes) ou l'OIP/les OIP et le type d'assistance reçu

> Les OIP sont : BirdLife International, International Water Management Institute (IWMI), UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), Wetlands International, WWF et Wildfowl & Wetland Trust (WWT).

Exemples de projets :

Valorisation écotouristique de la mare aux hyppopotames financé par UINCN mis en oeuvre par AGEREF

Gestion participative de la mare d'Oursi UICN mis en oeuvre par NATURAMA

18.4 Des réseaux, y compris des dispositions de jumelage, ont-ils été établis au plan national ou international pour le partage des connaissances et la formation pour les zones humides qui ont des caractéristiques en commun ? {3.4.1}

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

18.4 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer les réseaux et zones humides concernés

> Ce sont:

Le réseau UICN à travers son programme zones humides

Kompienga et Bagré dans le cadre du Projet Susfish

Jumelage entre le site Ramsar de la Forêt classée de la Comoé-Léraba et la région du Piémont en Italie

Collaboration entre les agences de l'eau du Mouhoun et du Nakanbé avec l'Office International d'Eau (OIEau)

Collaboration entre l'Agence de l'eau du Nakanbé et l'Agence de l'eau de Loire -bretagne

Réseau de la biosphère (Réseau MAB au plan international et AfriMAB au niveau africain)

SAWEG

Groupe d'apprentissage du Burkina (GAB), membre du Centre régional d'apprentissage sur la gestion des ressources en eau (RLC-WRL)

Réseau matériel zones humides

18.5 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays et leur état ont-elles été rendues publiques (p. ex., dans des publications ou sur un site web) ? {3.4.2} DRC 3.4.iv

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

18.5 Information supplémentaire

> Publications sur le lac Bam, Sourou, le parc W, la mare aux hippopotames; reportages sur les sites Ramsar. La base de données de BirdLife international et Wetland international. sites web de l'ONEDD; SICOFORMO, UICN; SP-CONEDD; DGRE, ABV, ABN, AEN, NATURAMA, susfish

18.6 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays ont-elles été transmises au Secrétariat Ramsar pour diffusion ? {3.4.3} DRC 3.4.ii

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

18.6 Information supplémentaire

> - Rapport national sur l'application de la Convention
- FDR actualisées

18.7 Tous les systèmes de zones humides transfrontières ont-ils été identifiés ? {3.5.1} DRC 3.5.i

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu
 Z=Non applicable

18.7 Information supplémentaire

> Les systèmes de zones humides transfrontaliers identifiés sont : le Bassin de la Comoé, du Niger et de la Volta.

18.8 Une gestion coopérative efficace est-elle en place pour des systèmes de zones humides partagés (par exemple, dans les bassins hydrographiques partagés et les zones côtières) ? {3.5.2} DRC 3.5.ii

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu
 Y=Non pertinent

18.8 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer pour quels systèmes de zones humides de telles mesures de gestion sont en place

> Il existe une gestion coopérative pour des systèmes de zones humides partagés. Il s'agit de :

- Autorité du Bassin du Niger (ABN)
- Autorité du Bassin de la volta (ABV)
- Global Wastewater Initiative (GWI)
- Programme d'appui aux parcs de l'Entente (PAPE)
- Gestion Intégrée des Ressources en Eau du bassin du Sourou (CTC-GIRE) Mali - Burkina
- l'Autorité de Bassins Cornoe-Bia-Tano

18.9 Votre pays participe-t-il à des réseaux ou initiatives régionaux pour les espèces migratrices dépendant des zones humides ? {3.5.3} DRC 3.5.iii

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu
 Z=Non applicable

18.9 Information supplémentaire

> Birdlife International
WWF
Initiative africaine pour l'AEWA
Programme MIKE

Objectif 19

Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré.

19.1 Une évaluation des besoins de formation aux niveaux national et local pour l'application de la Convention a-t-elle été réalisée ? {4.1.4} DRC 4.1.iv & 4.1.viii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

19.1 Information supplémentaire

> La Politique nationale sur les zones humides et son plan d'action prévoient une évaluation des besoins de formation. La contrainte majeure demeure l'absence de ressources

19.2 Les questions de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides sont-elles intégrées dans les programmes d'éducation officiels ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

19.2 Information supplémentaire

Si votre réponse est oui à ce qui précède, veuillez donner des informations sur les mécanismes et le matériel
> Des modules d'éducation environnementale prenant en compte certains aspects des zones humides ont été développés par le ministère en charge de l'environnement. Ces modules ont été intégrés dans les curricula des programmes d'enseignement dans les ordres d'enseignement suivants : primaire, post primaire et secondaire

19.3a Combien de cours de formation des administrateurs de zones humides ont-ils été organisés depuis la COP12 ? {4.1.5} DRC 4.1.iv

a) dans les Sites Ramsar

Please select only one option

- E=Nombre exact (possibilités)
- > 11
- F=Inférieur à (possibilités)
- >
- G=Supérieur à (possibilités)
- >
- C=Partiellement
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

19.3b Combien de cours de formation des administrateurs de zones humides ont-ils été organisés depuis la COP12 ? {4.1.5} DRC 4.1.iv

b) dans d'autres zones humides

Please select only one option

- E=Nombre exact (possibilités)
- > 8
- F=Inférieur à (possibilités)
- >
- G=Supérieur à (possibilités)
- C=Partiellement
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

19.3 Information supplémentaire

indiquez si les Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle ont été utilisés pour la formation

> a) Les gestionnaires des sites Ramsar ont bénéficié d'une inscription au Certificat sur la gouvernance locale des Zones Humides

par le biais du Projet COGEL en partenariat avec le Secrétariat de la Convention de Ramsar

b) Les cinq Agences de l'eau dans le processus de mise place des CLE ont mené des actions d'information et de sensibilisation du public chacun dans son espace de compétence

19.4 Avez-vous (AA) utilisé vos Rapports nationaux Ramsar précédents pour le suivi de l'application de la Convention ? {4.3.1} DRC 4.3.ii

Please select only one option

A=Oui

B=Non

D=Prévu

Z=Non applicable

19.4 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer comment les Rapports ont été utilisés pour le suivi

> L'actualisation de tous les sites Ramsar du pays, la désignation de nouveaux sites ; l'amorce des études sur l'évaluation économiques des zones humides ont été initiées en tenant compte du niveau d'atteinte des indicateurs du rapport précédent

Section 4 : Annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes ayant établi des objectifs nationaux de fournir des informations à ce sujet

But 1

Objectif 1: Avantages des zones humides

Avantages des zones humides. Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local. Contribue à la réalisation de l'Objectifs 2 d'Aichi.

Objectif 1: Avantages des zones humides - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 1: Avantages des zones humides - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 1: Avantages des zones humides - Objectifs nationaux

> Améliorer le potentiel des zones humides de manière durable

Valoriser les zones humides dans la dynamique d'une plus grande contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

Objectif 1: Avantages des zones humides - Activités prévues

> Etablir l'état actuel des sites Ramsar et autres zones humides d'importance

Veiller à la prise en compte de la question de zones humides dans le Plan national de secours d'urgence

Informier et sensibiliser les structures de l'Etat sur le contenu de la Politique et du Plan d'Action sur les Zones Humides et sa prise en compte dans les processus de planification

Conduire des thèmes de recherche sur les aspects pertinents (envasement des zones humides, évolution des ressources exploitées en filière, etc.)

Objectif 1: Avantages des zones humides - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

> Une actualisation des sites Ramsar a été réalisée. La question des zones humides est prise en compte dans le Plan national de secours d'urgence. Le SP-CNDD a organisé des ateliers d'information sur la politique nationale des Zones Humides et organisé des sessions de sensibilisation à l'endroit des planificateurs au niveau local

Objectif 2: Utilisation de l'eau

L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. Contribue à la réalisation des Objectifs 7 et 8 d'Aichi et de l'Indicateur 6.3.1 des Objectifs de développement durable

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Objectifs nationaux

> Améliorer le potentiel des zones humides de manière durable

Valoriser les zones humides dans la dynamique d'une plus grande contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Activités prévues

> Réhabiliter des points d'eau : (Barrages, boullis, forages etc.)

Editer et diffuser la politique et le plan d'action des ZH

Réaliser un aménagement intégré des zones humides

Exploiter et gérer durablement les zones humides (Sites Ramsar).

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

> Des points d'eau ont été construits et réhabilités dans le cadre du PNDES: réhabilitation de 04 Barrages. Il s'agit des barrages de la Tapoa et Bogandé (région de l'Est), de Koumbri (région du Nord) et de Zourmakita (région du Centre-Sud); 05 barrages en cours de réhabilitation; 02 barrages (Matourkou et Lindi) en cours de construction ; réhabilitation de 1802 forages; réalisation de 5240 forages neufs ; finalisation de la Stratégie Nationale d'Entretien et de Sécurité des Aménagements Hydrauliques (SNESAH); La politique nationale zones humides et son plan d'action ont été édités et diffusés dans les régions administratives du pays.

Objectif 3: Secteurs public et privé

Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. {1.10}. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 3, 4, 7, et 8

Objectif 3: Secteurs public et privé - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 3: Secteurs public et privé - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 3: Secteurs public et privé - Objectifs nationaux

> Améliorer le potentiel des zones humides de manière durable

Valoriser les zones humides dans la dynamique d'une plus grande contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

Objectif 3: Secteurs public et privé - Activités prévues

> Informer et sensibiliser sur le contenu de la Politique et du Plan d'Action sur les Zones Humides

Renforcer les capacités des acteurs des collectivités territoriales, de la société civile (y compris élus nationaux et leaders d'opinion) et du secteur privé pour la gestion durable des zones humides.

Objectif 3: Secteurs public et privé - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

> Le programme de projets de partenariat public-privé dénommé « Programme PPP » a défini l'ensemble des projets du Gouvernement autorisés à être exécutés en PPP au titre d'une année donnée au regard de leurs caractères structurants à même d'avoir des effets certains sur les conditions de vie des populations.

Pour son élaboration, un mécanisme a été initié afin (i) de recueillir des informations sur les projets prioritaires auprès des départements ministériels et (ii) de procéder à leur sélection selon les principaux critères ci-après :

- l'inscription du projet au programme prioritaire du Gouvernement ;
- la nature du projet (productif, structurant) ;
- les hypothèses de rentabilité du projet.

La célébration de la Journée Mondiale des Zones Humides au niveau national de chaque année permet de sensibiliser et de diffuser les documents élaborés pour les zones humides.

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces. Contribue à la réalisation de l'Objectif 9 d'Aichi.

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Objectifs nationaux

> Améliorer le potentiel des zones humides de manière durable

Valoriser les zones humides dans la dynamique d'une plus grande contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Activités prévues

> Informer et sensibiliser les acteurs sur le contenu de la Politique et du Plan d'Action sur les Zones Humides. Lutter contre la prolifération des plantes envahissantes.

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

> Bien qu'il n'existe pas encore de cadre formel de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, plusieurs méthodes de destruction de ces plantes invasives ont été adoptées par les agences de l'eau. On peut citer :

- La méthode manuelle, qui consiste en l'arrachage des plantes sans recours à des engins moteurs ;
- La méthode mécanique, qui consiste soit en l'arrachage de la plante à l'aide d'engins mécaniques soit, au curage du plan d'eau ;
- La méthode physique qui consiste au comblement partiel ou total du plan d'eau par des terres ;
- La méthode chimique qui consiste à appliquer un herbicide, généralement par pulvérisation directe des plantes ;
- La méthode biologique qui consiste à lâcher dans le milieu un organisme qui va consommer la plante invasive et réduire, à terme, les populations

But 2

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar

Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. {2.1.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 6, 11 et 12

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Objectifs nationaux

> Améliorer le potentiel des zones humides de manière durable

Valoriser les zones humides dans la dynamique d'une plus grande contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Activités prévues

> Evaluer l'état de la gouvernance des zones humides

Elaborer et diffuser un guide d'aménagement et de gestion durable des zones

Etablir un statut juridique pour les sites Ramsar.

Informier et sensibiliser les structures de l'Etat sur le contenu de la Politique et du Plan d'Action sur les Zones Humides et sa prise en compte dans les processus de planification.

Elaborer et mise en oeuvre des plans d'aménagement et de gestion des sites Ramsar.

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

> La faible mobilisation des ressources n'a pas permis l'évaluation de la gouvernance de toutes les zones humides, ni l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion. Néanmoins, un guide d'aménagement et de gestion durable des zones humides a été élaboré et diffusé. Toutes les zones humides n'ont pas encore de statut juridique

Objectif 7: Sites à risque

Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}.

Objectif 7: Sites à risque - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 7: Sites à risque - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 7: Sites à risque - Objectifs nationaux

> Améliorer le potentiel des zones humides de manière durable

Valoriser les zones humides dans la dynamique d'une plus grande contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

Objectif 7: Sites à risque - Activités prévues

> Evaluer l'état de la gouvernance des zones humides

Elaborer et diffuser un guide d'aménagement et de gestion durable des zones

Etablir un statut juridique pour les sites Ramsar

Informier et sensibiliser les structures de l'Etat sur le contenu de la Politique et du Plan d'Action sur les Zones Humides et sa prise en compte dans les processus de planification.

Élaborer et mettre en oeuvre des plans d'aménagement et de gestion des sites Ramsar.

Objectif 7: Sites à risque - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

> Le gouvernement a obtenu des partenaires techniques et financiers un appui pour la restauration et la valorisation du lac Bam site Ramsar N°1880

But 3

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides

Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides. {1.1.1} DRC

1.1 Contribue aux Objectifs d' Aichi 12, 14, 18 et 19.

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Objectifs nationaux

> Améliorer le potentiel des zones humides de manière durable.

Valoriser les zones humides dans la dynamique d'une plus grande contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Activités prévues

> Réaliser l'inventaire national des zones humides.

Mettre à jour les sites Ramsar du Burkina Faso.

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

> L'inventaire national complet des zones humides n'a pas encore été réalisé. Le projet est en instance

Toutefois, des points d'eau ont été géoréférencés.

Objectif 9: Utilisation rationnelle

L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. {1.3.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 4, 6 et 7.

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Objectifs nationaux

> Améliorer le potentiel des zones humides de manière durable.

Valoriser les zones humides dans la dynamique d'une plus grande contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Activités prévues

> Mettre en place les comités régionaux Ramsar

Appuyer les collectivités territoriales pour l'élaboration de leurs textes réglementaires en matière de gestion des zones humides.

Réaliser un aménagement intégré des zones humides (sites Ramsar).

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

> Les planificateurs au niveau local ont été sensibilisés sur l'élaboration de leurs textes réglementaires en matière de gestion des zones humides. Aussi, certaines communes ont élaboré avec l'appui de partenaires, des chartes foncières locales qui réglementent l'utilisation rationnelle des ressources foncières et naturelles.

Objectif 10: Connaissances traditionnelles

Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents. Contribue à la réalisation de l'Objectif 18 d'Aichi.

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Objectifs nationaux

> Améliorer le potentiel des zones humides de manière durable.

Valoriser les zones humides dans la dynamique d'une plus grande contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Activités prévues

> Mettre en place et opérationnaliser des organes de gestion durables des ZH (CLE, Comités des usagers, Comités villageois de gestion des feux,...).

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

> Les comités locaux de l'eau (CLE) ont été installés au niveau des zones humides par les agences de l'eau

Objectif 11: Fonctions des zones humides

Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 1, 2, 13 et 14.

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Objectifs nationaux

> Améliorer le potentiel des zones humides de manière durable.

Valoriser les zones humides dans la dynamique d'une plus grande contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Activités prévues

> Conduire à l'échelle nationale des études détaillées sur les écosystèmes aquatiques et leurs fonctions spécifiques

Evaluer le potentiel halieutique et la diversité biologique (halieutique, faunique, faune aviaire).

Conduire des thèmes de recherche sur les aspects pertinents (envasement des zones humides, évolution des ressources exploitées en filière, etc.)

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

> Des études sur l'évaluation du potentiel halieutiques des sites Ramsar ont été réalisées avec l'appui du projet COGEL. Le projet EBA-FEM a aussi réalisé des études sur le potentiel des sites ramsar que sont la mare d'Oursi et le Corridor forestier de la boucle du Mouhoun.

Objectif 12: Restauration

Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 14 et 15.

Objectif 12: Restauration - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 12: Restauration - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 12: Restauration - Objectifs nationaux

> Améliorer le potentiel des zones humides de manière durable.

Valoriser les zones humides dans la dynamique d'une plus grande contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

Objectif 12: Restauration - Activités prévues

> Fixer les berges des sites Ramsar

Reboiser les zones tampons des sites Ramsar

Lutter contre la prolifération des plantes envahissantes

Réhabiliter des points d'eau : (Barrages, boulis, forages etc.)

Réaliser un aménagement intégré des zones humides (Sites Ramsar).

Objectif 12: Restauration - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

> Un vaste projet de réhabilitation des points d'eau a été lancé par le gouvernement. Un projet dénommé "Projet Zones Tampons" est en cours dans la Boucle du Mouhoun et la lutte contre les plantes envahissantes est engagée dans les bassins hydrologiques du pays

Objectif 13: Amélioration de la durabilité

Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 6 et 7.

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Objectifs nationaux

> Améliorer le potentiel des zones humides de manière durable.

Valoriser les zones humides dans la dynamique d'une plus grande contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Activités prévues

> Evaluer l'état de la gouvernance des zones humides

Réhabiliter des points d'eau : (Barrages, boulis, forages etc.)

Appuyer les collectivités territoriales pour l'élaboration de leurs textes réglementaires en matière de gestion des zones humides.

Mettre en place et opérationnaliser des organes de gestion durables des ZH (CLE, Comités des usagers, Comités villageois de gestion des feux,...).

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

> Des projets d'aménagement de périmètres agricoles ont été lancés dans les sites Ramsar au niveau du Barrage de Bagré, site Ramsar N°1874 et de la Vallée du Sourou, site Ramsar N°1885 en vue de renforcer leur contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté. Le projet zone tampon dans la boucle du mouhoun a appuyé les communes riveraines des forêts dans la prise de textes règlementant l'utilisation des ressources forestières.

But 4

Objectif 15: Initiatives régionales

Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention. {3.2.}

Objectif 15: Initiatives régionales - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 15: Initiatives régionales - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 15: Initiatives régionales - Objectifs nationaux

> Améliorer le potentiel des zones humides de manière durable.

Valoriser les zones humides dans la dynamique d'une plus grande contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

Objectif 15: Initiatives régionales - Activités prévues

> Mettre en place un cadre de concertation entre les acteurs des différentes localités concernées de part et d'autres pour chaque site ayant des ressources transfrontalières partagées.

Rendre fonctionnel les cadres de concertation mis en place pour la gestion des ressources transfrontalières partagées.

Objectif 15: Initiatives régionales - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

> Comme initiative régionale, on peut citer

- Le Groupe de Travail-GIRE-Burkina Faso Mali : C'est une initiative entre les deux pays pour la gestion intégrée et concertée du fleuve Sourou;
 - l'Autorité de Bassins Cornoe-Bia-Tano pour la gestion des ressources partagées avec la Cote d'Ivoire;
 - l'Autorité du Bassin de la Volta pour la gestion intégrée des ressources en eau de 6 pays (Burkina Faso, Bénin, Cote d'Ivoire, Togo, Mali, Ghana)
 - le pendjari-arly pour la gestion des ressources avec le Bénin
- etc.

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides

La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation du public. {4.1}. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 1 et 18.

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Objectifs nationaux

> Améliorer le potentiel des zones humides de manière durable.

Valoriser les zones humides dans la dynamique d'une plus grande contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Activités prévues

> Editer et diffuser la politique et le plan d'action des Zones Humides

Informier et sensibiliser les structures de l'Etat sur le contenu de la Politique et du Plan d'Action sur les Zones Humides et sa prise en compte dans les processus de planification

Informier et sensibiliser les élus locaux sur le contenu de la Politique et du Plan d'Action sur les Zones Humides
Intensifier l'information sur les techniques de protection des ouvrages hydrauliques contre les changements climatiques.

Informier les acteurs sur les bonnes pratiques en matière de gestion durable des zones humides (séances d'animation, émissions radio, etc.)

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

> La politique et le plan d'action des Zones Humides ont été édités en 1000 exemplaires et diffusés dans les 13 régions administratives du pays. D'autres référentiels comme la politique nationale de l'eau (PNE), le plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNA), le cadre des mesures appropriées au niveau national (NAMA) ont été aussi diffusés au niveau national.

Objectif 17: Ressources notamment financières

Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024. {4.2.}. Contribue à la réalisation de l'Objectif 20 d'Aichi.

Objectif 17: Ressources notamment financières - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 17: Ressources notamment financières - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 17: Ressources notamment financières - Objectifs nationaux

> Améliorer le potentiel des zones humides de manière durable.

Valoriser les zones humides dans la dynamique d'une plus grande contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

Objectif 17: Ressources notamment financières - Activités prévues

> Renforcer le partenariat la participation aux rencontres sous-régionales et internationales.

Faire le plaidoyer pour la mobilisation de financement pour la mise en œuvre du Plan auprès des Partenaires techniques et financiers (PTF).

Objectif 17: Ressources notamment financières - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

> Le pays a participé et organisé des rencontres d'envergure pour mobiliser des financements pour le PNDES. Il s'agit entre autres de la table ronde des bailleurs de fonds de Paris; l'organisation de la journée mondiale de lutte contre la Désertification. Toutefois, le faible niveau de mobilisation des ressources financières constitue un handicap majeur pour l'atteinte de certains objectifs.

Objectif 18: Coopération internationale

La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux. {3.1}

Objectif 18: Coopération internationale - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 18: Coopération internationale - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 18: Coopération internationale - Objectifs nationaux

> Améliorer le potentiel des zones humides de manière durable.

Valoriser les zones humides dans la dynamique d'une plus grande contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

Objectif 18: Coopération internationale - Activités prévues

> Renforcer le partenariat la participation aux rencontres sous-régionales et internationales.

Mettre en place un cadre de concertation entre les acteurs des différentes localités concernées de part et d'autres pour chaque site ayant des ressources transfrontalières partagées.

Objectif 18: Coopération internationale - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

> Des cadres de concertations ont été initiées notamment au niveau sous-régionales. Il s'agit des concertations avec la partie malienne pour une gestion concertée du fleuve Sourou ; avec la partie ivoirienne sur la comoé-Bia; avec la partie béninoise sur le Pendjari-Arly; etc.

Objectif 19: Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 1 et 17.

Objectif 19: Renforcement des capacités - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 19: Renforcement des capacités - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 19: Renforcement des capacités - Objectifs nationaux

> Améliorer le potentiel des zones humides de manière durable.

Valoriser les zones humides dans la dynamique d'une plus grande contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

Objectif 19: Renforcement des capacités - Activités prévues

> Renforcer le cadre politique, législatif et institutionnel pour la gestion durable des zones humides

Renforcer les compétences techniques des acteurs

Mettre en place et opérationnaliser des organes de gestion durables des ZH (CLE, Comités des usagers, Comités villageois de gestion des feux,...)

Conduire des thèmes de recherche sur les aspects pertinents (envasement des zones humides, évolution des ressources exploitées en filière, etc.)

Objectif 19: Renforcement des capacités - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

> Bien que les gestionnaires des sites Ramsar aient bénéficié d'une inscription pour le certificat sur la gouvernance locale des zones humides, des efforts importants restent à fournir pour le renforcement des capacités des différents acteurs.

Section 5 : Annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes de fournir, à titre volontaire, des informations sur les zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar)

Comment remplir cette section

1. La Partie peut, si elle le souhaite, fournir des renseignements supplémentaires spécifiques à un ou à tous ses Sites Ramsar.
2. Les indicateurs qui figurent dans cette section sont uniquement ceux qui, dans la Section 3 du modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13, ont directement trait aux Sites Ramsar.
3. Dans certains cas, afin qu'ils aient un sens à l'échelle d'un Site Ramsar individuel, leur formulation et/ou celle des réponses possibles a été adaptée par rapport à celle de la Section 3 du MRN pour la COP13.
4. Dans les colonnes correspondantes, veuillez indiquer le/s nom/s et le numéro officiel (disponible sur le Service d'Information des Sites Ramsar) de chaque site, à raison d'un site par ligne.
5. Pour chaque indicateur (question), veuillez choisir une réponse de la légende.
6. La dernière colonne de cette annexe est un champ de « texte libre » où vous pouvez saisir toutes les informations supplémentaires que vous souhaitez concernant le Site Ramsar en question.

Burkina Faso

Barrage de Bagre (1874)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
 B=No
 D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Bagré est connu pour le pôle de croissance, mais aussi son centre éco-touristique qui accueille chaque année de nombreux touristes sur les plages du barrage. L'Etat compte sur l'agropôle de Bagré pour attirer des industriels prêts à travailler les produits.. Le Burkina Faso souhaite surtout encourager la diversification dans le secteur agricole, qui représente près de 45 % de son PIB. Le site contribue à réaliser la politique du gouvernement en matière d'accroissement de l'accessibilité et de la disponibilité de l'énergie, notamment des énergies renouvelables

Barrage de la Kompienga (1875)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
- B=No
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non

D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Kompienga est le nom de l'immense lac qui se trouve dans l'est du pays. Connue pour ses poissons, mais aussi pour son imposant barrage couplé à une centrale hydroélectrique qui fournit une bonne partie de l'électricité produite dans le pays. Cette centrale qui fut construite dans les années quatre-vingt, contribue à l'indépendance énergétique du Burkina Faso

Barrage de la Tapoa (1876)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
 B=No
 D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

>

Barrage de Tougouri (2253)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
 B=No
 D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

>

Barrage de Yalgo (2258)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
- B=No
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Ce site est localité est à environ 220 km au nord de Ouagadougou. Une compagnie minière opère dans la localité est à environ 15 km de la source d'eau (Taparko). La population de Yalgo utilise l'eau du barrage pour des activités de contre saison surtout et aussi comme source d'eau potable car la compagnie n'a pas réalisé de forage mais plutôt curé des puits existants. Le pompage d'eau sur environ 12 km au lieu de se construire un barrage à proximité de la mine ne s'explique pas car source de conflit entre la population et la mine qui ne fait aucun investissement à Yalgo. . Le pompage provoque une baisse importante de l'eau du barrage à partir du mois de décembre or la compagnie dit qu'elle est autorisé à pompé le trop plein pendant la saison des pluies, laquelle saison prend fin en septembre. La ville de Taparko n'a pas d'eau et les travailleurs sont autorisés à prendre 5 litres d'eau pour quitter la mine pour la consommation à domicile !

Bassin du Nakanbé-Mané (2254)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eulieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
- B=No

D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

>

Cône d'épandage de Banh (1877)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

A=Oui

B=No

D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du

Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Le cône d'épandage, à Mihity, dans la commune rurale de Banh, province de Lorum subit actuellement, une colonisation sans précédent. Des familles entières ont délibérément pris l'initiative de s'installer dans cette réserve naturelle de portée internationale pour des pratiques agricoles. Malgré les injonctions, elles ne démordent pas. Progressivement, ce gros poumon écologique de 10 003 hectares est déchiqueté Ces assauts répétés contre les terres fertiles mettent en péril l'équilibre de l'écosystème, ainsi que les oiseaux migrateurs en provenance du Delta du Niger et des zones froides de l'hémisphère Nord. Pourtant, le cône d'épandage de Banh est une escale agréable pour ces animaux en quête de fraîcheur, d'humidité et de lieu propice de ponte.

Forêt Galerie de Léra (1879)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eulieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
- B=No
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle était faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non

- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Situé dans le bassin de la Comoé, le site se compose d'une rivière saisonnière ainsi que d'une forêt-galerie comprenant des arbres semi décidus et décidus et formant périodiquement des corridors inondés pour les espèces sauvages. On trouve dans le site Cola cordifolia et Elaeis guineensis ainsi que l'orchidée remarquable Nervilia umbrosa. Parmi les espèces d'animaux protégées au plan national, il y a le crocodile du Nil et le cobe de Buffon. De nombreuses chauves-souris colonisent le dessous des plus hautes feuilles. Tout en maintenant la diversité biologique, le site est également important pour la reconstitution des eaux souterraines, la maîtrise des crues, la stabilisation du microclimat et la protection contre les tempêtes. Grâce à ces services, les communautés locales peuvent cultiver des noix de cajou et autres produits. La chasse et le pâturage sont interdits mais des menaces telles que la sédimentation due aux activités menées en amont, sur l'affluent Léraba, la croissance démographique locale et le braconnage affectent encore le site. Le site n'a pas de plan de gestion mais les communautés locales considèrent que c'est un village forestier qui fait donc l'objet d'autres mesures de conservation

La Forêt Classée et Réserve Partielle de Faune Comoé-Léraba (1878)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
- B=No
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui

- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

>

La Mare aux hippopotames (491)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
- B=No
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement

Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Elle se situe au cœur de la réserve mondiale de la biosphère du même nom. Il s'agit d'un plan d'eau de plusieurs kilomètres de long dans lequel vit une importante population d'hippopotames. Cet écosystème été classé par l'UNESCO en 1977, à la suite d'un premier classement de la forêt en 1937. Le lac est également une réserve d'oiseaux, essentiellement migrateurs. Parmi eux les pique-boeufs mais également de nombreux oiseaux venant d'Europe : le milan noir, le balbuzar, le héron cendré, la sarcelle, le cormoran, le héron crabier... les nombreux poissons dans le lac et insectes dans la forêt suffisent à les retenir sur place. On peut observer également des oiseaux exotiques comme le jacana (c'est un oiseau rouge qui ressemble au pique boeuf et se nourrit d'insectes).

La Mare d'Oursi (490)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
 B=No
 D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation

des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Classée Réserve de biosphère par l'Unesco, la mare d'Oursi compte plus de 200 espèces (canards, limicoles, échassiers). Elle bénéficie d'un suivi écologique de la fondation Naturama, qui agit pour la conservation de la nature au sein de la société. Malheureusement, ce site est en souffrance et risque l'ensablement à cause du changement climatique (baisse de la pluviométrie) mais aussi de la pêche anarchique, du surpâturage, du maraîchage. Les mois de décembre et janvier sont les meilleurs pour observer les oiseaux. Parmi eux, la grue couronnée est certainement le plus majestueux et elle a d'ailleurs été choisie comme emblème de la fondation Naturama.

La Vallée du Sourou (1885)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
 B=No
 D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non

D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Le Sourou a plusieurs particularités :

le partage quasi équitable des écoulements de part et d'autre ; en effet d'une longueur de 90 km, il mesure 50 km au mali et dans la partie burkinabé, sa longueur est de 40 km

l'écoulement dans les deux sens : A l'état naturel, lors des crues, le Mouhoun alimentait le Sourou dont le cours s'inversait en raison de sa pente extrêmement faible ; à la décrue, le Sourou reprenait son sens d'écoulement normal et alimentait le Mouhoun. Depuis 1984, les ouvrages de dérivation et de contrôle installés à l'amont de la confluence du Sourou et du Mouhoun au village de Léry permettent de stocker 250 millions de m³ dérivés des crues d'hivernage du Mouhoun dans la dépression du Sourou et de restituer le surplus dans le cours aval du Mouhoun pendant la saison sèche

c'est le seul cours d'eau du pays qui prend sa source à l'extérieur

La deuxième session du Comité Technique Conjoint pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau du bassin du Sourou (CTC-GIRE) Mali -Burkina Faire du bassin du Sourou a recommandé d'inscrire le Sourou comme un site Ramsar transfrontière

Lac Bam (1880)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

A=Oui

B=No

D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Le gouvernement a élaboré un schéma général d'aménagement de l'espace naturel du lac Bam en 2007. Ledit schéma d'aménagement a conduit à la mise en place du projet de restauration, de protection et de valorisation du lac dont le lancement a eu lieu le 03 mars 2017

En effet, le Lac Bam possède une grande potentialité hydro-agricole avec environ 2 000 ha dont environ 1 089 sont actuellement exploités par 10 groupements pour un chiffre d'affaires annuel de plus de 1 milliard de FCFA. L'exploitation halieutique offre près de 56 tonnes de poissons avec un chiffre d'affaires de plus de 900 millions de FCFA par an

Le projet de restauration, de protection et de valorisation du Lac Bam sera réalisé en deux phases.

La phase I, financée essentiellement par la BOAD à hauteur de 10 milliards de FCFA, va consister au rehaussement du seuil (déversoir) du lac, à la réhabilitation d'une piste de liaison sur 1,5 km, à la construction de périmètres semi-californiens en amont d'une superficie de 282 ha et en aval d'une superficie de 242 ha, et à la mise en place de mesures d'accompagnement des populations à travers la formation, la construction de magasins, d'infrastructures d'assainissement, etc.

La phase II consistera essentiellement à la réhabilitation des anciens périmètres et aux études plus approfondies qui seront entreprises pour le curage du lac

Dans le domaine de la mobilisation des eaux de surface, le PNDES-EA 2017 prévoit l'achèvement des travaux de construction de trois barrages, la construction de 4 nouveaux barrages et la réhabilitation

Lac de Tingrela (1881)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
- B=No
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non

- C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> C'est un lac qui abrite une importante population d'hippopotames. C'est l'une des attractions touristiques du pays. Son accès est sans difficulté en toute saison.

- Fort étiage avec important retrait des eaux en saison sèche éloignant les hippopotames des berges ;
- Existence d'un mirador d'observation ;
- Possibilité de visite en pirogue organisée par les pêcheurs.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

Rapport provisoire evaluation potentiel halieutique.koussoube.docx - Etude socioéconomique

Lac Dem (1882)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
 B=No
 D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Le lac Dem est un réservoir naturel entouré de quatorze villages. Dont il assure la subsistance. Avec 15 millions de m³ au départ, il a perdu, comme la plupart des autres retenues d'eau du Burkina, près de 40% de ses capacités. Les activités humaines sont à l'origine de ce fléau.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

RAPPORT RAMSAR2.docx - Évaluation économique Lac Dem

Lac Higa (1883)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
- B=No
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non

D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Le comité de relecture du plan de gestion participative du lac Higa a bénéficié des Fonds de la subvention Suisse pour l'Afrique (FSA) et de NATURAMA (Projet Turing) pour élaborer le plan de gestion participative du lac Higa parce que des études déjà faites qui méritaient d'être actualisées en prenant en compte l'importance socio-économique des oiseaux d'eau et les aspects culturels

Parc National du W (492)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
 B=No
 D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non

D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> La zone humide qui se trouve dans le Parc Régional W a été reconnue d'importance internationale et inscrite comme site Ramsar. La région participe à la survie d'espèces qui ont besoin d'espaces étendus pour effectuer leurs migrations saisonnières. Globalement la densité des grands mammifères est très basse en raison d'une trop grande pression anthropique et malgré une évolution positive enregistrée à l'issue du programme ECOPAS. L'avifaune est considérée comme très riche en espèces. Le vendredi 7 juillet 2017, le Comité du patrimoine mondial de l'Unesco a inscrit la réserve naturelle du Complexe W-Arly-Pendjari, à la frontière entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger, sur la liste du patrimoine mondial

Réserve Totale de Faune d'Arly (1884)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
 B=No
 D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Le Parc National d'Arly (encore appelé réserve totale de faune d'Arly), au Burkina Faso, est tout simplement

un des plus grands parcs naturels d'Afrique. Transfrontalier avec le Niger (Parc National du W) et le Bénin (Réserve de la Pendjari), le parc d'Arly offre une richesse animale sans équivalent en Afrique de l'Ouest.

Corridor forestier de la Boucle du Mouhoun (2314)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
- B=No
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Le « corridor fluvial » s'étend du virage nord de la rivière Mouhoun (où elle rencontre la rivière Sourou), jusqu'au Parc National des Deux Balés au sud. Il est d'une importance critique pour les migrations des grands mammifères, qui traversent l'ensemble de la région et au-delà (par exemple, les éléphants et les antilopes). La Vallée du Sourou (le Sourou est un affluent du Mouhoun, au nord de la zone considérée comme le corridor forestier) est classée site Ramsar (1BF01567), et le lac du Sourou est classé Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO BF00368). Un intervalle de terres agricoles raccordées sépare le corridor forestier de la Boucle du Mouhoun des zones humides du Sourou. Classée depuis l'administration coloniale française, une chaîne presque continue de douze forêts protégées borde la rivière Mouhoun de chaque côté. Elle forme, avec le Parc National des Deux Balés, un domaine protégé qui s'étend sur 327 000 ha

Zone de confluence Mouhoun-Sourou (2292)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
 B=No
 D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> La zone de confluence Mouhoun-Sourou est enregistrée comme le dix-neuvième site Ramsar du Burkina Faso. Il doit son nom à sa position stratégique. Il se trouve au confluent entre les rivières Mouhoun et Sourou, dans la région de la « Boucle du Mouhoun ». La rivière la plus grande, le Mouhoun, forme avec son affluent le Sourou, un complexe au régime hydrologique particulier. Le site offre un sanctuaire pour des espèces animales et végétales menacées. L'hippopotame et les arbres *Khaya senegalensis*, *Faidherbia albida*, *Vitellaria paradoxa* et *Parkia biglobosa* y trouvent un refuge. On dénombre environ 40 espèces de poissons comme les différents tilapias (*Sarotherodon galilaeus*, *Oreochromis niloticus* et *Tilapia zillii*), le poisson-chat *Clarias gariepinus*, *Heterotis niloticus* et le gymnarque du Nil ou aba *Gymnarchus niloticus*. Cette zone humide offre de grands services aux populations riveraines sur le plan socio-économique : des terres fertiles, de l'eau pour l'agriculture et l'élevage, des ressources halieutiques et des plantes médicinales.